



Rapport sur la transparence 2022

S'engager à améliorer la qualité de l'audit

Table des matières

1

Introduction

2

Incarner notre culture et nos valeurs

11

Application de l'expertise et des connaissances

14

Adopter la technologie numérique

17

Entretenir des équipes diversifiées et compétentes

23

Association avec les bons clients et les bonnes missions

26

Être indépendant, objectif et éthique

32

Réalisation de mission de grande qualité

36

Évaluation des risques pour la qualité

38

Communication efficace

40

Suivi et prise de mesures correctives

44

Informations financières

46

Rémunération des associés

48

Ententes concernant le réseau

50

Déclaration relative à l'efficacité des contrôles de la qualité et à l'indépendance

52

Annexe A – Entités d'intérêt public selon l'Union européenne qui sont clientes en audit

Introduction

Ensemble. Pour le mieux.

Alors que le monde continue d'évoluer, nous savons que notre rôle et notre raison d'être chez KPMG n'ont jamais été aussi importants.

En tant que cabinet multidisciplinaire, nous sommes conscients de l'occasion privilégiée qui nous est offerte de collaborer avec les organisations canadiennes pour relever les défis d'aujourd'hui et bâtir un avenir meilleur. Pour ce faire, nous nous engageons fermement à respecter les normes les plus élevées de transparence, d'intégrité et de qualité dans tout ce que nous faisons.

En tant que principal fournisseur de services d'audit et de certification au Canada, nous savons que nous ne pouvons jamais tenir pour acquise la confiance que nos clients nous accordent. Nous misons constamment sur la qualité de l'audit afin non seulement de répondre aux attentes changeantes de nos clients, de nos investisseurs, des autorités de réglementation et de nos professionnels dévoués de KPMG, mais aussi de les dépasser.

Au cours de la dernière année, nous avons continué de diriger et de transformer l'expérience d'audit au moyen de KPMG Clara, une plateforme infonuagique de premier plan et un flux des travaux fondé sur les données. Grâce à une méthodologie axée sur les normes et à des capacités d'analyse avancées, KPMG Clara favorise l'uniformité dans l'exécution de l'audit à l'échelle mondiale, tout en permettant à nos auditeurs de tirer parti de technologies habilitantes qui améliorent la qualité de l'audit grâce à un éventail sans cesse croissant de renseignements détaillés sur les risques et les anomalies.

Nous continuons de participer au perfectionnement de nos professionnels en audit grâce à l'acquisition de compétences de pointe qui façonnent l'avenir de la profession au moyen de

programmes de premier plan comme l'Académie numérique de KPMG, en collaboration avec la Beedie School of Business de l'Université Simon Fraser. Après tout, les membres de notre personnel sont au cœur de la qualité de l'audit : ils incarnent nos valeurs et se soucient profondément et passionnément d'agir avec courage, excellence et intégrité. C'est la mission qui nous guide.

Après la période difficile vécue ces dernières années, nous continuons d'investir dans les systèmes, les outils, le soutien et les compétences en matière de bien-être nécessaires pour aider nos équipes à travailler efficacement et à s'épanouir. Ces investissements comprennent un soutien direct en faveur de la santé physique et mentale ainsi qu'une formation, un encadrement et un apprentissage améliorés en milieu de travail.

Tout cela repose sur un système de gestion de la qualité solide et uniforme à l'échelle mondiale, conformément à notre Norme canadienne de gestion de la qualité. Nous prenons très au sérieux le rôle que nous jouons dans la protection de l'intérêt public, ainsi que le reflètent nos processus, et nous l'assumons avec le plus haut degré d'indépendance, de responsabilité, de transparence, de gestion des risques et de gouvernance à l'échelle du cabinet.

Nous espérons que notre Rapport sur la transparence 2022 vous sera utile. Il témoigne de l'attention constante que nous accordons à la qualité de l'audit et de notre engagement envers un dialogue continu avec nos équipes, nos clients et les autorités de réglementation afin de susciter un changement positif et de maintenir la confiance dans les marchés financiers que nous servons.



Elio Luongo

Chef de la direction et
associé principal
KPMG au Canada



Kristy Carscallen

Associée directrice canadienne,
audit et certification,
KPMG au Canada

Incarner notre culture et nos valeurs

Chez KPMG, ce que nous faisons n'est pas la seule chose qui compte, nous portons également attention à la façon dont nous le faisons. Nos valeurs sont au cœur de nos convictions, elles guident nos actions et les fédèrent en un tout cohérent. Partagées à tous les niveaux et dans tous les pays et territoires où nous exerçons nos activités, elles sont le fondement de notre culture unique.

Valeurs de KPMG

Nos valeurs témoignent de nos convictions et de ce qui compte pour nous en tant qu'entité. Elles guident notre comportement quotidien et nous informent quant à la manière d'agir, aux décisions à prendre et à nos modes de collaboration entre nous, avec nos clients, les sociétés que nous auditons et toutes nos parties prenantes.

Intégrité

Nous faisons ce qui est juste.

Nous sommes honnêtes et justes, nos paroles correspondent à nos gestes et à nos décisions, tant au travail qu'à l'extérieur.

Nous prenons nos responsabilités et nous rendons des comptes sur notre travail et nos comportements quotidiens; nous nous imposons les règles morales et éthiques les plus rigoureuses, même sous la pression. Nous respectons nos promesses et donnons l'exemple à suivre.

Excellence

Nous ne cessons jamais d'apprendre et de nous améliorer.

Nous livrons sans relâche un travail de qualité qui respecte les normes professionnelles les plus élevées.

Nous y parvenons en faisant toujours preuve de curiosité et en prenant la responsabilité de notre apprentissage. Nous cherchons constamment à améliorer notre travail par de l'information et des observations, et nous sommes ouverts aux nouveaux défis et aux commentaires parce que c'est ainsi que nous nous perfectionnons et améliorons les choses.

Courage

Nous pensons et agissons avec audace.

Nous sommes ouverts aux nouvelles idées et conscients des limites de nos connaissances et de notre expérience.

Nous pratiquons le scepticisme professionnel et nous posons des questions en cas de doute.

Nous prenons la parole si nous constatons que quelque chose ne va pas et nous soutenons ceux qui ont le courage de prendre la parole.

Le courage demande une dose d'audace qui permet de sortir de sa zone de confort, de poser les bons gestes qui auront du sens pour toutes les personnes concernées.

Ensemble

Nous nous respectons les uns les autres et puisons notre force dans nos différences.

Nous travaillons mieux quand nous le faisons ensemble : en équipe, entre équipes, et avec autrui à l'extérieur du cabinet.

La collaboration a de l'importance : elle forge les opinions et favorise la créativité. Nous sommes ouverts aux personnes qui ont des origines, des compétences, des perspectives et des expériences de vie diverses et nous nous assurons que toutes les voix puissent se faire entendre.

Nous faisons preuve d'attention et de considération pour autrui et nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chacun se sent à sa place.

Pour le mieux

Nous faisons ce qui compte.

Dans nos choix de tous les jours, nous pensons à long terme. Nous voulons en effet rendre KPMG plus fort pour l'avenir.

Nous ne perdons jamais de vue l'importance de notre rôle dans l'établissement de liens de confiance dans les marchés financiers et le milieu des affaires.

Nous apportons un changement durable et favorable dans nos communautés locales et dans la société dans son ensemble, nous cherchons à rendre le monde meilleur.

Favoriser une culture exemplaire, en commençant par le ton donné par la direction

Le leadership mondial de KPMG, de concert avec le leadership régional et les leaders des cabinets membres, joue un rôle essentiel pour établir notre engagement en faveur de la qualité et du respect des normes les plus élevées d'excellence professionnelle. Une culture reposant sur l'intégrité, la reddition de comptes, la qualité, l'objectivité et la déontologie est essentielle à toute entité qui réalise des audits et fournit d'autres services sur lesquels s'appuient les parties prenantes et les investisseurs.

Chez KPMG au Canada, nous faisons la promotion d'une culture où la consultation est encouragée et reconnue comme une force. Nous communiquons notre engagement aux clients, aux parties prenantes et à la société en général pour gagner la confiance du public.

Nos valeurs sont au cœur de toutes nos actions. Il nous faut poser les bonnes actions, de la bonne manière et en temps opportun. Et ce, en toutes circonstances. Elles constituent la base d'une culture résiliente, qui nous inspire à être toujours prêts à relever des défis avec intégrité de manière à ne jamais perdre de vue notre responsabilité principale, soit protéger l'intérêt public. Et elles nous propulsent vers l'avant – par notre travail et notre exemple – puisque nous inspirons confiance et sommes agents de changement à travers le monde.

KPMG s'est engagé envers la qualité et l'excellence du service dans tout ce que nous faisons, ce qui nous aide à faire de notre mieux pour les clients et à gagner la confiance du public grâce à nos actions et nos comportements, tant sur le plan professionnel que personnel.

Nos valeurs guident nos comportements de tous les jours, notre façon d'agir, les décisions que nous prenons, et comment nous travaillons entre nous, avec nos clients, avec les entreprises que nous auditons, et avec nos parties prenantes.

Le Code de déontologie mondial de KPMG (le « Code ») décrit les responsabilités que tous les membres de KPMG assument les uns envers les autres et envers le public et nos clients. Il illustre comment nos valeurs inspirent nos plus grandes aspirations et guident l'ensemble de nos comportements et de nos actions. Il définit ce que signifie le fait de travailler pour KPMG et de faire partie de cette grande famille, de même que nos responsabilités individuelles et collectives.

Tous les membres du personnel de KPMG doivent respecter le Code de déontologie mondial et confirmer leur conformité au Code sur une base annuelle. En outre, ils doivent suivre périodiquement une formation portant sur le Code. Ils sont responsables d'avoir un comportement qui soit conforme au Code. Ils sont encouragés à s'exprimer haut et fort lorsqu'une situation les met mal à l'aise ou n'est pas conforme au Code.



Nos valeurs guident nos comportements de tous les jours, notre façon d'agir, les décisions que nous prenons, et comment nous travaillons entre nous, avec nos clients, avec les entreprises que nous auditons, et avec nos parties prenantes.

Tous les membres du personnel de KPMG ont l'obligation de dénoncer toute activité qui pourrait être illégale ou contraire à nos valeurs, aux politiques de KPMG, aux lois, à la réglementation ou aux normes professionnelles.

Afin de garantir le principe selon lequel nous devons nous tenir responsables les uns envers les autres, chaque cabinet membre de KPMG doit établir, communiquer et maintenir des canaux clairement définis afin de permettre aux membres du personnel de KPMG et aux tiers de procéder à des demandes d'informations, de faire part de leurs préoccupations et de donner de la rétroaction au sujet des questions à déclarer, et de signaler ces questions sans crainte de représailles, conformément aux textes légaux ou réglementaires applicables.

KPMG au Canada offre une ligne directe pour les questions d'éthique et de conformité qui permet de déposer une plainte par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur de services indépendant. Le cabinet encourage les associés et les employés à utiliser la ligne directe lorsqu'ils ne se sentent pas à l'aise de signaler des cas possibles de conduite contraires à la loi ou à la déontologie ainsi que les cas possibles de mauvaise conduite ou lorsqu'ils jugent qu'il serait inefficace ou impossible, dans les circonstances, de passer par les voies de communication habituelles.

La ligne directe est mise à la disposition de parties externes, et toute personne, y compris les clients, les fournisseurs et les professionnels d'autres cabinets membres de KPMG qui prennent part à des missions exécutées par KPMG, peut déposer une plainte de trois manières :

en composant le numéro sans frais prévu à cette fin par KPMG au Canada, soit le 1-833-554-5107;

en accédant à un système de dépôt de plainte basée sur le Web à l'adresse www.clearviewconnects.com;

en envoyant directement un courrier à ClearView Connects.

Les plaintes qui sont déposées au moyen de la ligne directe sont acheminées à l'associé responsable de la Gestion des risques de KPMG au Canada pour qu'elles soient examinées et, au besoin, pour que les ressources appropriées du cabinet soient déployées aux fins d'une enquête et de l'atteinte d'une résolution. Les plaintes sont traitées de manière confidentielle dans la mesure où la loi le permet et selon les impératifs d'une enquête exhaustive.

La ligne directe de KPMG International permet également au personnel, aux clients de KPMG, de même qu'à des tiers, d'exprimer confidentiellement leurs préoccupations à l'égard de certains domaines d'activité de KPMG International, des cabinets de KPMG ou du personnel de KPMG.

La ligne directe de KPMG International est aussi gérée par ClearView Connects et peut être utilisée sans frais au Canada en composant le 1-866-246-9224.

Nous prenons au sérieux les rapports reçus par la Ligne directe de KPMG International ou la Ligne directe de KPMG au Canada, et nous apportons une réponse et nous prenons les mesures appropriées pour chaque signalement.

Il est interdit à tous les cabinets et à tout le personnel de KPMG d'exercer des représailles contre des personnes qui ont le courage de dénoncer une situation de bonne foi. De telles représailles constituent une grave violation du Code, et toute personne qui en




est l'auteur s'expose aux mesures disciplinaires prévues par son cabinet.

À l'écoute de notre personnel – Enquête mondiale auprès du personnel

Chez KPMG au Canada, nous vérifions périodiquement, au moyen d'une enquête mondiale auprès du personnel, comment les membres de notre cabinet évaluent notre respect des valeurs de KPMG.

Chaque année, KPMG au Canada invite ses employés à répondre à une enquête mondiale de KPMG auprès du personnel afin de donner leur avis sur leur expérience de travail au cabinet. L'enquête mondiale auprès du personnel nous donne une mesure de l'engagement de notre personnel ainsi que des renseignements sur des aspects qui favorisent l'engagement. Ces résultats peuvent être analysés selon différents facteurs, par exemple par fonction ou région géographique, poste ou sexe, pour mieux orienter la prise de mesures. D'autres renseignements sont fournis au sujet de nos progrès à l'égard des catégories reconnues pour avoir une incidence sur l'engagement.

Cette enquête procure aussi à KPMG au Canada et au leadership mondial de KPMG des résultats liés à la qualité et aux comportements à risque, à la qualité de l'audit, au maintien des valeurs de KPMG et aux attitudes du personnel et des associés envers la qualité, le leadership et le ton donné par la direction.

| |  L'engagement de KPMG envers la qualité est apparent au quotidien. |  Mes supérieurs font preuve de sens de l'éthique et d'honnêteté dans leur comportement. |  Je crois que je peux signaler des manquements à l'éthique sans crainte de représailles. |
|------|--|---|--|
| 2022 | 88 % | 95 % | 85 % |
| 2021 | 89 % | 93 % | 83 % |
| 2020 | 91 % | 93 % | 85 % |

Source : Enquête mondiale auprès du personnel de KPMG, 2022 (participants canadiens, groupe Audit)

KPMG au Canada participe à l'enquête mondiale auprès du personnel, examine les résultats et prend des mesures appropriées pour communiquer les constatations de cette enquête et y réagir. Chaque année, les résultats de l'enquête mondiale auprès du personnel sont aussi cumulés pour l'organisation mondiale et présentés au conseil d'administration de KPMG International, et des mesures de suivi appropriées sont aussi convenues. Une analyse spécifique à l'audit des résultats de l'enquête mondiale auprès du personnel est également effectuée, qui met particulièrement l'accent sur la qualité de l'audit. Les résultats et les principaux thèmes sont présentés au comité directeur mondial, Audit sur une base annuelle, et des mesures correctrices appropriées sont envisagées, au besoin.

Système de gestion de la qualité

La qualité de l'audit est essentielle pour renforcer la confiance du public envers les marchés financiers, et cela demeure notre priorité.

Le ton donné par la direction, le leadership et un ensemble clair de valeurs et de principes déontologiques sont essentiels à la définition d'un cadre de la qualité. La qualité de chaque audit repose sur un système fondamental de gestion de la qualité.

Dans notre organisation à l'échelle mondiale, nous avons renforcé la cohérence et la robustesse de notre système de gestion de la qualité, qui permet de se conformer à la Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM) 1, publiée par le Conseil des normes

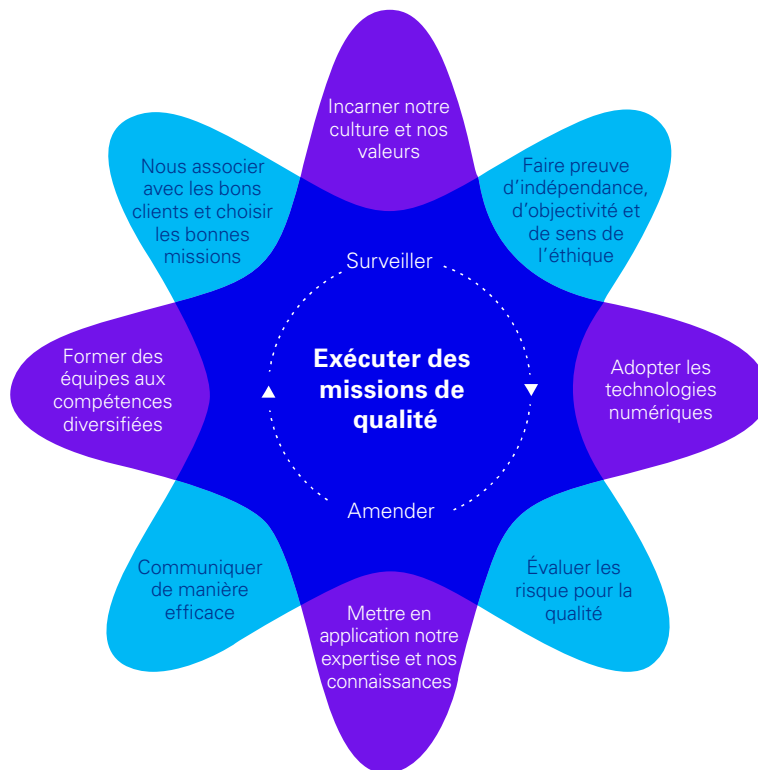
internationales d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards Board – IAASB).

L'ISQM 1 a été adoptée au Canada avec des modifications minimales à titre de Norme canadienne de gestion de la qualité (« NCGQ 1 »). Cette norme entrera en vigueur le 15 décembre 2022.

Notre approche uniforme à l'échelle mondiale à l'égard de l'ISQM 1 nous permet de réagir avec robustesse aux risques liés à l'atteinte des objectifs de qualité énoncés dans la norme. Pour chaque composante de la norme, KPMG International a établi les objectifs minimaux requis en matière de qualité, les risques liés à la qualité et les mesures à prendre, pour tous les cabinets membres de KPMG.

KPMG au Canada met en œuvre d'autres procédures d'évaluation des risques en tenant compte des faits et circonstances qui prévalent à l'échelle locale afin d'identifier d'autres objectifs de qualité, risques liés à la qualité et réponses propres au cabinet.

En préparation à l'entrée en vigueur de l'ISQM 1 et de la NCGQ 1, nous avons adopté un nouveau Cadre de référence pour un audit de qualité à l'échelle mondiale afin de mieux décrire la façon dont nous offrons des services de grande qualité chez KPMG et comment chaque membre de KPMG y contribue. Le principe consistant à « exécuter des missions de qualité » est au cœur de notre engagement à constamment surveiller et amender nos processus au besoin.



Le nouveau Cadre de référence mondial pour un audit de qualité respecte également les exigences de la Norme internationale de contrôle qualité (ISQC 1) publiée par l'IAASB et de l'*International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards)* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« IESBA »), qui s'appliquent aux cabinets de services professionnels qui réalisent des audits d'états financiers.

Le présent rapport sur la transparence résume l'approche de KPMG en matière de qualité de l'audit. Il peut également être utile pour les parties prenantes qui s'intéressent aux services en fiscalité et aux services-conseils qu'offrent les cabinets membres, puisque de nombreux processus et procédures de gestion de la qualité de KPMG sont interfonctionnels et s'appliquent de la même façon à tous les services offerts.

Responsabilités de leadership pour la qualité et la gestion des risques

KPMG au Canada démontre son engagement envers l'intégrité, la qualité, l'objectivité, l'indépendance et la déontologie, et communique notre souci pour la qualité aux clients, aux parties prenantes et à la société en général. Par notre leadership, nous jouons un rôle essentiel en donnant le ton approprié et en dirigeant par l'exemple – soit en manifestant un engagement indéfectible pour le respect des normes d'excellence professionnelle les plus élevées et en nous faisant les champions et les partisans d'initiatives d'envergure par nos actions.

KPMG au Canada est tenu de solliciter l'avis du président du comité directeur mondial pertinent sur la performance de certains leaders au sein du cabinet. La rétroaction est sollicitée dans le cadre du processus annuel d'évaluation et est fondée sur une évaluation de la performance du leader, notamment en ce qui concerne les questions d'intérêt public, les questions liées à la qualité de l'audit et les activités de gestion des risques.

Les personnes qui suivent assument des responsabilités de leadership pour la qualité et la gestion des risques chez KPMG au Canada.

Chef de la direction et associé principal

Conformément aux principes énoncés dans la norme ISQC 1, notre chef de la direction et associé principal, Elio Luongo, a assumé la responsabilité ultime du système de gestion de la qualité de KPMG.

Associé responsable de la Gestion des risques

L'associé directeur canadien, Gestion des risques et de la qualité (« AGR »), est chargé de l'orientation et de l'exécution de la gestion des risques, de la conformité et de la gestion de la qualité pour

KPMG au Canada. Membre du comité de direction de KPMG au Canada, l'AGR relève directement de notre associé principal et consulte, au besoin, l'associé principal, l'associé régional responsable de la gestion des risques, les ressources en qualité et gestion des risques à l'échelle mondiale, et le conseiller juridique.

Le haut échelon occupé par l'AGR et la structure hiérarchique qui l'entoure sont révélateurs de l'importance accordée par le cabinet à la gestion des risques et à la qualité. L'AGR est appuyé par une équipe d'associés et de professionnels au sein de chacune des fonctions.

Associé responsable, Déontologie et Indépendance (« ADI »)

L'associé responsable, Déontologie et Indépendance, assume la responsabilité première de l'orientation et de l'exécution des politiques et procédures en matière de déontologie et d'indépendance de KPMG au Canada et relève de l'associé responsable de la Gestion des risques.

Associés directeurs des services fonctionnels

Les associés directeurs des trois fonctions de service à la clientèle de KPMG au Canada (audit, fiscalité et services-conseils) doivent chacun rendre des comptes à l'associé principal en ce qui a trait à la qualité du service fourni par leurs fonctions respectives. Ils sont responsables de l'exécution des procédures de gestion des risques, d'assurance qualité et de surveillance prévues à l'égard de leur propre fonction dans le cadre défini par l'AGR. Ces procédures démontrent clairement qu'au niveau de la mission, la gestion des risques et le contrôle qualité sont finalement la responsabilité de tous les professionnels du cabinet.

L'associé directeur canadien (« ADC ») du groupe Audit de KPMG au Canada a pour responsabilité de diriger une pratique d'audit de grande qualité et d'en assurer une gestion et un contrôle efficaces. Il doit notamment :

- donner le ton et promouvoir une culture de qualité de l'audit au moyen de communications, de soutien aux missions et d'un engagement en faveur des normes d'excellence professionnelle les plus élevées, y compris en ce qui concerne l'esprit critique, l'objectivité, l'éthique et l'intégrité;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'audit qui cadre avec les exigences de KPMG au Canada en matière de qualité de l'audit; et
- en collaboration avec l'AGR, assurer le suivi des questions relatives à la qualité de l'audit et à la gestion des risques en ce qui a trait à la pratique de l'audit et prendre des mesures en conséquence, notamment par une évaluation annuelle des activités jugées essentielles à la qualité de l'audit.

Réseau de spécialistes de la pratique professionnelle

Notre associé responsable, Service de la pratique professionnelle (« SPP »), qui relève de l'ADC du groupe Audit, supervise le réseau de spécialistes de la qualité de l'audit et de la pratique professionnelle, qui est composé d'associés, de directeurs généraux, de directeurs principaux et d'autres professionnels aux quatre coins du pays. Grâce à ce réseau, ils peuvent aider leurs collègues en audit à s'acquitter de leurs responsabilités dans les domaines de l'audit, de l'attestation, de la comptabilité, de la présentation de l'information financière et des valeurs mobilières, y compris la présentation de l'information auprès des autorités canadiennes et de la SEC, l'amélioration continue de la qualité de l'audit et les processus d'inspection internes et externes.

Le SPP élabore les normes et directives du cabinet en ce qui a trait à la comptabilité, à l'audit, aux valeurs mobilières et à la qualité, fournit aux équipes de mission des directives de nature technique portant sur des aspects particuliers d'une mission, conçoit et diffuse des directives sur des sujets particuliers liés aux problèmes nouveaux sur les plans technique, professionnel et qualitatif, et aide les membres et le cabinet à résoudre les questions qu'ils se posent en matière de respect des normes réglementaires et professionnelles.

Grâce aux liens qu'ils ont établi avec le réseau mondial de KPMG ainsi qu'à leur participation active au processus d'établissement de normes au Canada, les professionnels du SPP définissent et défendent les positions de KPMG à l'égard de sujets d'actualité sur lesquels se penchent des organismes de réglementation et autres organismes de normalisation. De plus, ils travaillent étroitement avec le groupe Normes internationales de KPMG, situé à Londres, sur des questions portant sur les normes internationales en matière de comptabilité et d'audit, et avec les professionnels du SPP à New York sur des questions concernant les normes de comptabilité et d'audit établies par le Financial Accounting Standards Board (« FASB »), le Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB »), l'Emerging Issues Task Force (« EITF ») et l'Auditing Standards Board de l'AICPA.

Stratégie clairement définie axée sur la qualité, l'uniformité, la confiance et la croissance

KPMG au Canada est un cabinet de services professionnels offrant des services d'audit et de fiscalité et des services-conseils. Nous exerçons nos activités dans plus de 45 bureaux à travers le pays et nous comptons en moyenne 8 100 associés et employés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 (6 800 en 2021).

Nous fournissons des services d'audit au Canada par le biais de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Pour obtenir des renseignements complets

au sujet des services offerts par KPMG au Canada, veuillez consulter notre [site Web](#).

Établie par le comité de gestion de KPMG au Canada et approuvée par le conseil d'administration, notre stratégie témoigne de notre engagement en faveur de la qualité et de la confiance. Notre objectif est d'investir massivement dans les volets prioritaires de la mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle mondiale.

Responsabilités, rôles et tâches définis, y compris pour le leadership

KPMG au Canada fait partie de l'organisation mondiale de KPMG offrant des services professionnels en audit et en fiscalité ainsi que des services-conseils à diverses organisations des secteurs public et privé. La structure organisationnelle de KPMG favorise une qualité de service uniforme et l'adhésion à un ensemble de valeurs que partagent ses cabinets membres aux quatre coins du monde. KPMG International Limited, une société privée anglaise à responsabilité limitée par garantie, agit à titre d'entité coordonnatrice à l'avantage de tous les cabinets membres de KPMG. Elle ne fournit aucun service professionnel aux clients.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les ententes juridiques et de gouvernance s'appliquant à l'organisation mondiale de KPMG, veuillez consulter la section « Ententes concernant le réseau » ci-après et la section « Gouvernance et leadership » du [Rapport sur la transparence 2022 de KPMG International](#).

KPMG au Canada est une société canadienne à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario. Elle est détenue en propriété exclusive par ses associés. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, KPMG au Canada comptait en moyenne 890 associés (807 associés en 2021).

KPMG est une marque déposée de KPMG International et le nom communément utilisé pour désigner les cabinets membres de KPMG. Les droits des cabinets membres relatifs à l'utilisation du nom et des marques de KPMG sont énoncés dans les ententes conclues avec KPMG International.

En règle générale, les cabinets membres sont détenus et gérés à l'échelle locale. Chaque cabinet membre doit s'acquitter de ses propres obligations et responsabilités. Il n'incombe pas à KPMG International ni aux autres cabinets membres de s'acquitter des obligations et responsabilités d'un cabinet membre.

Les cabinets membres peuvent être constitués de plus d'une entité juridique distincte. Le cas échéant, chaque entité juridique distincte est seulement responsable de ses propres obligations et responsabilités, à moins qu'il en ait expressément été convenu autrement.

KPMG au Canada compte deux principaux documents constitutifs : le Contrat de société et les Procédés et méthodes.

Ensemble, ces documents établissent la structure et les principaux procédés et méthodes de gouvernance de KPMG au Canada. Les principaux organes de gouvernance et de gestion de KPMG au Canada sont le comité de direction et le conseil d'administration.

Le chef de la direction et associé principal est membre du conseil d'administration et président du comité de direction. Le chef de la direction et associé principal est responsable de l'orientation des activités et des politiques de KPMG au Canada, nomme les membres du comité de direction et fait des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la répartition des bénéfices entre les membres du comité de direction. Le mandat initial du chef de la direction et associé principal est de cinq ans, et il peut être renouvelé pour une période additionnelle de trois ans.

Le comité de direction se compose du chef de la direction et associé principal, des associés directeurs, ainsi que d'un nombre additionnel d'associés que le chef de la direction et associé principal peut déterminer de temps à autre. Le comité de direction assume la responsabilité globale de la gestion de KPMG au Canada, ce qui comprend la qualité, la solidité et la rentabilité des activités du cabinet.

Les membres du comité de direction sont nommés pour une durée indéterminée jusqu'à leur destitution par le chef de la direction et associé principal.

Supervision grâce à des structures de gouvernance solides

Conseil d'administration

L'entreprise, les biens et les affaires de KPMG au Canada sont gérés sous l'autorité du conseil d'administration. Le conseil d'administration a une responsabilité de gérance du cabinet, ce qui comprend la surveillance de la planification stratégique, de la gestion des risques et de la planification de la relève, de même que la nomination du président et du vice-président du conseil.

Le conseil d'administration se compose du chef de la direction et associé principal et de 17 associés. Tout membre du conseil d'administration, à l'exception du chef de la direction et associé principal, cesse automatiquement d'être membre du conseil d'administration au moment de sa nomination au comité de direction. Le mandat initial du chef de la direction et associé principal est de cinq ans. Tous les autres membres du conseil

d'administration sont nommés pour un mandat de trois ans par le comité des candidatures. Ils ne peuvent être élus que pour deux mandats complets consécutifs.

Principaux comités de gouvernance

Le conseil d'administration se compose de sept grands comités pour la gestion des aspects clés de la gouvernance de KPMG au Canada. Il s'agit du Comité sur la confiance du public et la qualité, du Comité de la relève, du Comité de l'exploitation et des finances, du Comité de la rémunération des associés, du Comité des communications et de la gouvernance, du Comité des droits des associés et du Comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances.

Comité sur la confiance du public et la qualité – La mission du Comité sur la confiance du public et la qualité consiste à aider le conseil d'administration à donner une orientation et à surveiller l'engagement du cabinet relativement à la qualité et à l'intégrité, tout en reconnaissant que c'est le conseil dans son ensemble qui a le pouvoir final sur ces questions. Le Comité détermine les questions devant être soumises à son examen, notamment les questions touchant aux domaines suivants :

- qualité de l'audit, y compris les résultats des inspections internes et externes, la mise en œuvre du système de gestion de la qualité, la transformation et les priorités de l'audit;
- qualité et transparence en fiscalité, y compris les résultats des inspections internes, les principes d'une pratique fiscale responsable;
- qualité des services-conseils, y compris les résultats des inspections internes;
- déontologie et indépendance;
- code de déontologie;
- conformité, y compris les résultats du Programme de conformité à la politique sur les risques, de l'examen mondial de la conformité, des audits de l'indépendance;
- risque d'atteinte à la réputation.

Le Comité sur la confiance du public et la qualité est composé de sept membres du conseil d'administration (à l'exclusion du chef de la direction et associé principal), dont l'un préside le Comité. Celui-ci se réunit au moins une fois par trimestre et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin. Les membres du Comité et son président sont nommés par le conseil d'administration sur recommandation du président du conseil.

Comité de la relève – La mission du Comité de la relève consiste à examiner les processus et procédures de perfectionnement des futurs leaders, y compris les leaders du service à la clientèle, les leaders sectoriels et la direction du cabinet. Le Comité de la relève se compose de sept membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Le Comité de la relève se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité de l'exploitation et des finances – La mission du Comité de l'exploitation et des finances consiste à examiner l'orientation stratégique définie par le comité de direction et à veiller à ce que le plan d'affaires annuel et le plan financier du cabinet reflètent les stratégies établies. Le Comité de l'exploitation et des finances se compose de sept membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an. Le Comité de l'exploitation et des finances se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité de la rémunération des associés – La mission du Comité de la rémunération des associés consiste à examiner les recommandations annuelles du comité de direction concernant la rémunération de tous les associés, des membres du comité de direction et du chef de la direction et associé principal conformément au Contrat de société et aux Procédés et méthodes. Le Comité de la rémunération des associés se compose de sept membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Le Comité de la rémunération des associés se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité des communications et de la gouvernance – La mission du Comité des communications et de la gouvernance consiste à fournir des orientations et à surveiller l'approche de KPMG au Canada concernant les questions de gouvernance, ce qui comprend la formulation de recommandations au conseil d'administration quant aux processus et aux structures de

gouvernance appropriés, l'examen des exigences pour les comités du conseil d'administration et la surveillance de la conformité aux lignes directrices reconnues en matière de gouvernance.

Le Comité des communications et de la gouvernance se compose de six membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Le Comité des communications et de la gouvernance se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité des droits des associés – La mission du Comité des droits des associés consiste à aider le conseil d'administration à examiner les appels déposés par des associés concernant des questions comme la rémunération, le licenciement et les mesures disciplinaires. Le Comité des droits des associés se compose de six membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an. Le Comité des droits des associés se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances – La mission du Comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances consiste à examiner les recommandations du comité de direction concernant les candidats à l'admission à la société, qu'ils aient été recrutés directement ou mis en candidature en interne, après avoir dûment tenu compte du processus suivi et des besoins du cabinet en matière de recrutement de nouveaux associés dans une perspective de planification de la relève, de démographie, de diversité et de croissance. Le Comité examine aussi les recommandations du comité de direction relativement aux acquisitions d'entreprises ainsi qu'aux alliances stratégiques. Le Comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances se compose de sept membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Le Comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Application de l'expertise et des connaissances

Nous sommes déterminés à continuer de mettre à profit notre expertise technique et nos connaissances en reconnaissant le rôle fondamental qu'elles jouent dans la réalisation d'audits de qualité.

Méthodologie qui cadre avec les normes professionnelles, les lois et les règlements

Notre méthodologie, nos outils et nos directives en matière d'audit et de certification favorisent une approche cohérente pour la planification, la mise en œuvre et la documentation des procédures d'audit à l'égard des processus comptables clés, car ils :

- sont uniformes à l'échelle mondiale et entièrement conformes aux normes applicables, y compris les Normes internationales d'audit (« ISA »), les normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») et les normes de l'American Institute of CPAs (« AICPA »);
- incluent les interprétations de la méthodologie de KPMG qui favorisent l'uniformité dans les domaines où les normes applicables ne sont pas prescriptives quant à l'approche à suivre;
- sont axés sur l'identification des risques, notamment les risques d'anomalies significatives et la réponse d'audit nécessaire;
- sont mis à la disposition de tous les professionnels en audit et en certification de KPMG, lesquels sont tenus de les utiliser, au besoin;
- sont appliqués même lorsque les normes d'audit locales sont moins exigeantes que les ISA;
- sont fondés sur les exigences des normes internationales de mission de certification et cadrent avec des produits de certification en réponse au renforcement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

La méthodologie d'audit de KPMG est énoncée dans le KPMG Audit Manual (pour eAudit) et dans le KPMG Audit Execution Guide (pour le flux des travaux KPMG Clara), et elle comprend l'interprétation de KPMG quant à la manière d'appliquer les ISA, ce qui, selon nous, contribue à améliorer la qualité de l'audit.

Les KPMG Assurance Manuals fournissent les exigences et les directives relatives à l'application d'une approche uniforme pour les missions de certification, en vertu de la Norme internationale de missions d'assurance (« ISAE ») 3000, *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières*

historiques. Les méthodologies d'audit et de certification mettent l'accent sur l'exercice d'un esprit critique approprié dans la mise en œuvre des procédures d'audit, et exigent la conformité aux exigences déontologiques pertinentes, y compris en matière d'indépendance.

Nous améliorons constamment nos méthodologies, nos directives et nos outils d'audit et de certification afin d'en maintenir la conformité aux normes applicables et de répondre aux sujets d'actualité concernant l'audit et la certification et aux résultats (internes et externes) au chapitre de la qualité de l'audit. À titre d'exemple, l'accent actuellement mis sur la certification ESG a entraîné des mises à jour de nos méthodologies, outils et directives en matière de certification.

Les cabinets membres de KPMG peuvent ajouter des exigences et/ou des directives locales aux exigences minimales prescrites à l'échelle mondiale dans le KPMG Audit Manual, le KPMG Audit Execution Guide et les KPMG Assurance Manuals afin de se conformer à d'autres exigences professionnelles, juridiques ou réglementaires locales.

Expertise et connaissances techniques approfondies

L'expertise des spécialistes est un élément de plus en plus important de l'audit moderne. Les équipes de mission de KPMG au Canada ont accès à un réseau de spécialistes de KPMG, que ce soit au sein de leur propre cabinet ou dans d'autres cabinets de KPMG. Ces spécialistes reçoivent la formation nécessaire pour acquérir les compétences, les capacités et l'objectivité nécessaires pour s'acquitter adéquatement de leur rôle dans le cadre de nos audits, et participent annuellement à une séance de mise à jour sur les questions de performance liées à la qualité à l'échelle mondiale.

Le besoin d'affectation de spécialistes de divers domaines, comme l'information, les technologies, la fiscalité, la trésorerie, l'actuariat, la juricomptabilité et les évaluations, est évalué dans le cadre du processus d'acceptation et de maintien de la mission d'audit, ainsi que lors de la planification et de l'exécution de la mission.

Engagement de KPMG en matière de qualité de l'audit lors d'événements externes importants

Des événements externes importants comme le conflit en Ukraine, la pandémie de COVID-19 et les répercussions émergentes des changements climatiques ont contribué à la hausse des taux d'inflation et des taux d'intérêt, à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement et à l'accroissement de l'incertitude économique mondiale.

Les questions telles que la continuité de l'exploitation, la dépréciation des actifs et les évaluations nécessiteront un jugement rigoureux, car les organisations sont confrontées à une incertitude et une volatilité accrues des marchés. Notre rôle à titre d'auditeurs consiste à évaluer ces jugements.

Nous proposons un [Centre en ligne de ressources en information financière](#) (en anglais), dont le but est d'aider les préparateurs d'états financiers et les autres parties prenantes à comprendre les répercussions potentielles des événements externes importants sur la comptabilité et les informations à fournir.

KPMG International publie des directives détaillées pour aider les équipes de mission à traiter les questions liées à l'information financière, à l'audit et aux rapports qui découlent de ces événements externes, notamment en ce qui concerne la continuité de l'exploitation, la dépréciation des actifs, les évaluations d'entreprises et les informations connexes à fournir, le seuil de signification, l'évaluation des risques, les audits de groupe, les stocks, les événements postérieurs, les éléments probants et les communications avec les responsables de la gouvernance.

Les directives de KPMG sont continuellement mises à jour à mesure que de nouvelles questions importantes émergent en matière de comptabilité, d'audit et de rapport.

KPMG est une organisation axée sur la technologie qui offre des ressources techniques en comptabilité et en audit, des directives ainsi que des plateformes et des outils d'audit accessibles par voie électronique, ce qui permet à nos équipes de mission de fonctionner efficacement au bureau et en télétravail.



Nous misons constamment sur la qualité de l'audit afin de répondre aux attentes changeantes de nos clients, de nos investisseurs, des autorités de réglementation et de nos professionnels dévoués de KPMG, mais aussi de les dépasser.

Adopter la technologie numérique

Chez KPMG, nous nous engageons à servir l'intérêt public et à créer de la valeur par l'innovation continue. Nous transformons l'expérience d'audit pour nos professionnels et nos clients en tirant parti des données et des informations que nous procurent les technologies de pointe et en nous concentrant davantage sur les questions qui importent pour améliorer la qualité de nos audits.

Flux des travaux d'audit intelligents et axés sur les normes

Nous attendons de tous les professionnels de KPMG au Canada qu'ils respectent les politiques et les procédures de KPMG International et de KPMG au Canada, y compris les politiques en matière d'indépendance, et nous mettons à leur disposition une panoplie d'outils et de directives pour les aider à répondre à ces attentes. Les politiques et les procédures établies pour les missions d'audit intègrent les exigences pertinentes des normes de comptabilité, d'audit, de déontologie et de contrôle qualité.

Nous reconnaissons que la réalisation d'audits de qualité exige que nous évoluions sans cesse et que nous développions des solutions technologiques afin de suivre le rythme du monde numérique.

C'est pourquoi nous avons repensé notre plateforme, ses flux des travaux et sa méthodologie d'audit, de manière à ce que l'ensemble offre une cohérence accrue, afin d'offrir un meilleur soutien aux équipes de mission, de donner des renseignements détaillés et d'adapter nos systèmes pour un avenir où des technologies comme la robotisation des processus, l'apprentissage automatique et les technologies cognitives sont en constant développement.

Le déploiement du flux des travaux KPMG Clara et de la méthodologie d'audit révisée marquera une étape importante dans la démarche entreprise par KPMG pour innover, numériser et transformer l'expérience d'audit. Cet important investissement souligne notre engagement en faveur de la qualité de l'audit, de l'uniformité et de l'innovation.

KPMG Clara

KPMG Clara est notre plateforme technologique intelligente et intuitive qui favorise l'exécution uniforme de l'audit à l'échelle mondiale. En tant que plateforme infonuagique entièrement intégrée et évolutive, elle permet d'améliorer la méthodologie d'audit au moyen d'un flux de travail fondé sur les données.

La plateforme intègre des technologies nouvelles et émergentes, couplées de capacités avancées qui tirent parti de la science des données, de l'automatisation de l'audit et de la visualisation des données.

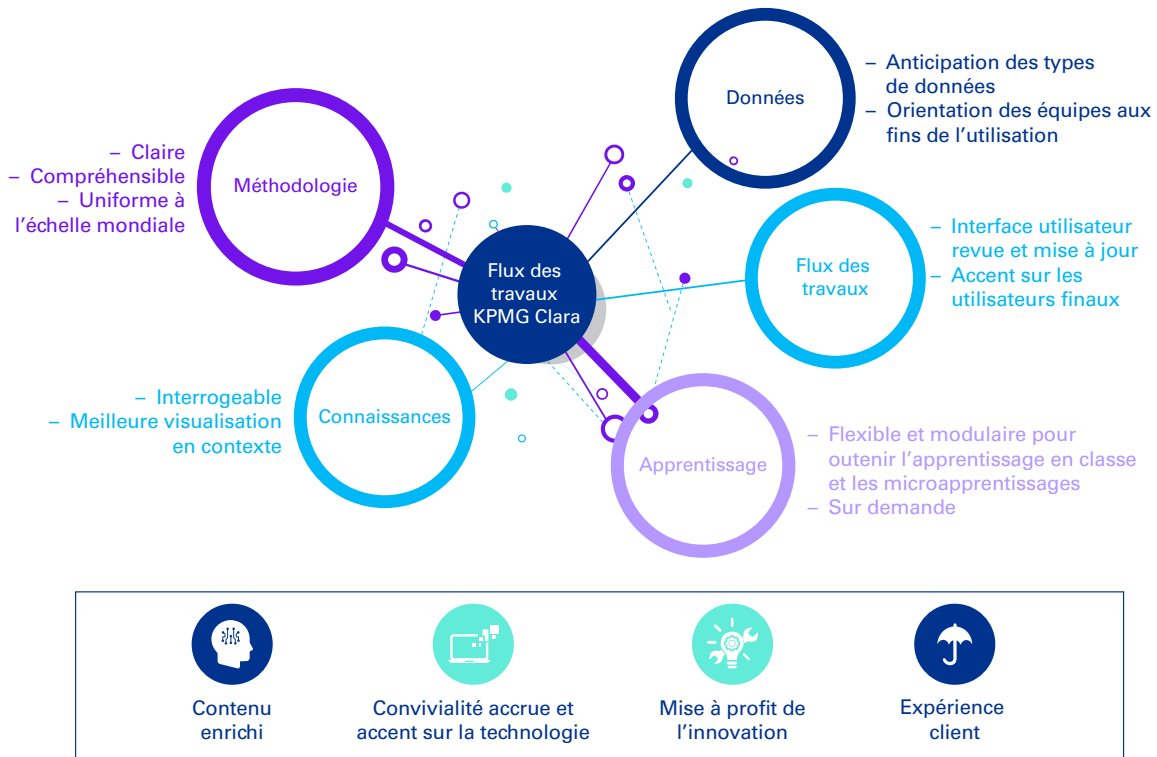
L'audit numérique est de plus en plus lié à la façon dont les cabinets membres de KPMG exécutent des audits de qualité et interagissent avec les clients. Des politiques et des directives sont en place pour établir et maintenir des processus et des contrôles appropriés concernant le développement, le déploiement, l'évaluation, les tests et le soutien de la technologie dans le cadre de nos audits.

La plateforme KPMG Clara aide les auditeurs à voir les tendances significatives à l'échelle d'une entreprise, que ce soit en procédant à une évaluation des risques, en retraçant les opérations au moyen d'un processus complexe de comptabilisation des produits, ou simplement en additionnant les comptes. Voici quelques exemples des capacités actuelles :

- analyse des soldes de comptes et des données des écritures de journal;
- automatisation des informations de comparaison des soldes d'une période à l'autre et de l'évolution des séries chronologiques;
- analyse du grand livre auxiliaire, des données transactionnelles à l'égard de certains processus opérationnels et des comptes;
- intégration (le cas échéant) aux procédures et solutions numériques propres au secteur d'activité.

KPMG Clara a été conçu dans le but de devenir une plateforme technologique de base pour KPMG afin de réaliser des audits de qualité. Il y parvient en incarnant la technologie de base qui fournit de nouvelles capacités de façon uniforme à l'échelle mondiale, ce qui permet à nos professionnels en audit d'avoir accès aux flux des travaux d'audit et de bénéficier d'une expérience entièrement numérique.

La plateforme KPMG Clara évolue à mesure que des technologies comme l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et les capacités cognitives transforment la manière dont les audits sont exécutés.



Notre ancienne plateforme, eAudIT, est en train d'être remplacée par de nouveaux flux des travaux intégrés dans notre méthodologie d'audit révisée et reposant sur la plateforme d'audit intelligent KPMG Clara. Sauf pour les audits de faible envergure ou moins complexes, le déploiement des flux des travaux KPMG Clara a commencé progressivement à l'échelle mondiale en 2020, et la transition mondiale devrait être achevée pour les audits de fin d'exercice de 2022. La transition mondiale vers des audits nationaux moins complexes, favorisant une capacité accrue d'adaptabilité, a commencé en 2022 et sera achevée d'ici 2023.

Les flux des travaux KPMG Clara en ligne guident les équipes de mission d'audit à travers une séquence d'étapes alignées sur les normes d'audit applicables, en plus de présenter clairement des informations, des représentations visuelles et des directives, et d'intégrer des fonctionnalités avancées en matière d'audit numérique et de gestion de projets. Les flux des travaux et les méthodologies d'audit révisées sont évolutifs – les exigences s'adaptent selon l'envergure et la complexité de la mission d'audit. Le flux des travaux KPMG Clara améliore considérablement l'exécution d'un audit par les professionnels de KPMG et accroît la qualité de l'audit et l'uniformité à l'échelle mondiale.

Grâce à l'extraction de données et au suivi d'indicateurs pertinents au niveau des missions, les flux des travaux KPMG Clara facilitent également la surveillance de l'exécution de l'audit au niveau des missions.

Nous continuons d'améliorer la plateforme d'audit intelligent KPMG Clara afin de répondre à l'évolution des demandes en matière de sécurité, de mieux regrouper les applications d'audit existantes, et de développer de nouvelles capacités pour numériser les processus d'audit supplémentaires.

Confidentialité des clients, sécurité de l'information et protection des données

L'importance d'assurer le respect de la confidentialité des clients est renforcée au moyen de divers mécanismes, dont le Code de déontologie de KPMG.

Nous avons des politiques sur la sécurité de l'information, la confidentialité, les renseignements personnels et la protection des données. De plus, nous avons établi une politique de conservation des documents qui prévoit une période de conservation de la documentation d'audit et des autres documents pertinents pour une mission conformément aux textes légaux et réglementaires et aux normes professionnelles applicables.

Chaque année, nous offrons à tout le personnel de KPMG au Canada une formation sur les exigences en matière de confidentialité, de protection de l'information et de protection des données.

Entretenir des équipes diversifiées et compétentes

Nos professionnels changent véritablement les choses et jouent un rôle déterminant pour façonner l'avenir de l'audit. Nous plaçons la qualité et l'intégrité au cœur de notre groupe Audit. Nos auditeurs ont des compétences et des capacités variées leur permettant de résoudre des problèmes complexes.

L'un des principaux moteurs de la qualité consiste à s'assurer que les professionnels de KPMG possèdent les compétences et l'expérience appropriées ainsi que la motivation et la détermination nécessaires pour réaliser des audits de grande qualité. Cela passe par des efforts adéquats en matière de recrutement, de perfectionnement, de récompense, de promotion, de fidélisation et d'affectation de ces professionnels.

Recrutement

KPMG au Canada s'engage à offrir une expérience de travail extraordinaire à tous ses associés et employés actuels et futurs. Nous nous efforçons d'être un employeur de choix en créant un environnement dans lequel notre personnel peut réaliser son plein potentiel et se sentir fier et motivé à donner sa pleine mesure.

Nos stratégies visant à attirer les talents consistent à aller chercher les talents en début de carrière dans un bassin plus large, notamment en collaborant avec des universités, des collèges et des écoles de gestion bien établis, mais aussi à travailler avec

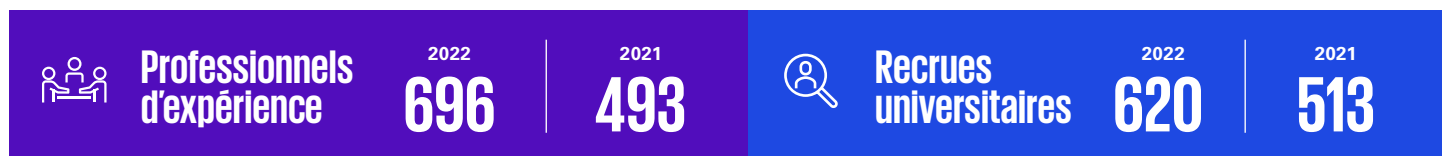
les écoles secondaires, question d'établir le plus tôt possible des relations avec un bassin de talents plus jeune et plus diversifié.

Nous recrutons également un grand nombre de professionnels d'expérience et d'associés.

Tous les candidats posent leur candidature et sont embauchés selon divers processus de sélection : présélection des candidatures, entrevues fondées sur les compétences, tests psychométriques et tests d'aptitudes, vérification des qualifications et des références. Ces processus s'appuient sur des critères équitables et en lien avec l'emploi pour s'assurer que les candidats possèdent les compétences et l'expérience appropriées pour s'acquitter de leurs fonctions avec compétence, qu'ils sont appropriés et qu'ils sont le mieux placés pour exercer leurs fonctions.

Lorsque des personnes sont recrutées à des postes de haut niveau, une discussion officielle sur l'indépendance est menée par l'associé, Déontologie et Indépendance ou son délégué. KPMG au Canada n'accepte aucune information confidentielle appartenant à l'ancien cabinet/employeur du candidat.

Embauches effectuées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 (groupe Audit)



Composition du personnel en audit de KPMG au Canada

| | Associés | Directeurs principaux | Directeurs | Chargés de mission | Stagiaires |
|--|-------------|-----------------------|------------|--------------------|-------------|
| Nombre au 30 septembre 2022 | 361 | 484 | 369 | 919 | 1373 |
| Durée moyenne des fonctions au cabinet (en années) | 19,5 | 8,9 | 4,9 | 2,9 | 1,1 |
| Taux de rétention | 94% | 77% | 69% | 57% | 78% |

Programmes d'inclusion, de diversité et d'équité

KPMG au Canada s'est engagé à bâtir un cabinet diversifié et équitable qui soit inclusif pour tous.

L'inclusion, la diversité et l'équité sont au cœur de notre existence même, car elles nous aident à former d'excellentes équipes dont les points de vue sont variés et qui représentent le monde dans lequel nous évoluons. Elles nous amènent à prendre de meilleures décisions et à faire preuve de créativité et d'innovation, et nous encourageant à prendre position, à incarner nos valeurs et à faire ce qui est juste.

Nous sommes conscients que la position mondiale de notre cabinet, qui travaille avec des clients de partout dans le monde, nous permet d'évoluer dans un endroit privilégié. Il en découle une occasion et une responsabilité de favoriser l'essor d'une société plus juste et plus équitable, et de tout faire pour en arriver à cela.

Le plan d'action collectif pour l'inclusion, la diversité et l'équité de KPMG à l'échelle mondiale décrit les mesures nécessaires pour faire progresser l'inclusion, la diversité et l'équité au sein de KPMG au Canada et dans tous les cabinets membres de KPMG. Pour en savoir plus sur l'inclusion et la diversité chez KPMG cliquez [ici](#).

Récompenses et promotions

KPMG au Canada dispose de politiques de rémunération et de promotion étayées par les données du marché, claires, simples et liées au processus d'évaluation du rendement. Ainsi, nos associés et les membres de notre personnel sont à même de savoir ce qui est attendu d'eux et ce qu'ils peuvent espérer obtenir en contrepartie. Le lien entre le rendement et la récompense est assuré par des réunions de calibrage au cours desquelles le rendement relatif pour l'ensemble d'un groupe de pairs fait l'objet d'une discussion et sert à la prise de décisions éclairées en matière de récompense.

Les décisions visant l'attribution de récompenses sont fondées sur des considérations individuelles et géographiques. L'enquête mondiale auprès du personnel indique dans quelle mesure le personnel sent que sa récompense reflète son rendement, et des plans d'action sont élaborés en conséquence.

Les résultats des évaluations du rendement ont une incidence directe sur la promotion et la rémunération des associés et des membres du personnel et, dans certains cas, sur leur maintien en poste chez KPMG au Canada.

Le processus d'admission à la société est rigoureux et exhaustif, et fait intervenir les membres appropriés de la direction et du conseil d'administration. Les critères d'admission à la société de personnes KPMG au Canada sont conformes à notre engagement envers le respect de nos valeurs et à notre position à titre d'employeur de choix. Il incombe au comité des admissions à la

société, des acquisitions et des alliances d'examiner les candidats à l'admission à la société, qu'ils aient été recrutés directement ou mis en candidature à l'interne par le comité de direction, avant qu'une approbation ne soit demandée au conseil d'administration. Le rôle du comité consiste à tenir dûment compte du processus entrepris et des besoins du cabinet en matière de planification de la relève, de démographie, de diversité et de croissance.

La politique de KPMG au Canada interdit aux associés en audit d'être évalués ou rémunérés en fonction de la vente de services autres que de certification à des clients en audit.

Affecter une équipe ayant les compétences appropriées

KPMG au Canada a mis en place des procédures pour l'affectation des associés responsables de mission et des autres professionnels à des missions particulières en fonction de leurs compétences, de leur expérience professionnelle pertinente et de leur expérience dans le secteur d'activité concerné, ainsi que de la nature du mandat ou de la mission en cause.

Les leaders des unités administratives sont responsables du processus d'affectation des associés. Les principales considérations incluent l'expérience et les compétences de l'associé (en fonction d'un examen annuel du portefeuille de l'associé) qui sont nécessaires à l'exécution de la mission, compte tenu de l'ampleur, de la complexité et du profil de risque de la mission et du type de soutien à fournir (composition de l'équipe de mission et participation de spécialistes).

Une équipe d'audit compte généralement un associé en audit, un directeur, un chargé de mission, ainsi que des membres moins expérimentés. Dans le cadre de missions de grande portée, l'associé signataire est souvent épaulé par un ou plusieurs autres associés en audit.

Les associés en audit doivent s'assurer que leurs équipes de mission ont les compétences, la formation, les capacités et le temps voulu pour réaliser des missions d'audit conformes à notre méthodologie, aux normes professionnelles et aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables. Il peut ainsi être nécessaire de faire appel à des spécialistes de KPMG au Canada ou d'autres cabinets membres de KPMG.

Le Service de la pratique professionnelle surveille l'affectation des associés et des directeurs principaux de chaque unité administrative pour s'assurer de la prise en considération des facteurs appropriés, y compris :

- une compréhension et une expérience pratiques de missions d'audit d'une nature et d'une complexité similaires;
- une compréhension des normes professionnelles et des exigences des textes légaux et réglementaires;

Proportion moyenne des heures facturées par les associés et les directeurs au compte de missions de services aux clients



- des compétences techniques appropriées, notamment en technologies de l'information et dans les domaines de spécialisation de la comptabilité et de l'audit;
- la connaissance des secteurs d'activité pertinents du client;
- la capacité d'exercer son jugement professionnel;
- une compréhension des politiques et procédures de contrôle qualité de KPMG au Canada;
- les résultats du programme d'examen de la qualité de la prestation (« EQP ») et des inspections réglementaires.

Investir dans les compétences axées sur les données, y compris l'exploration, l'analyse et la visualisation de données

KPMG investit stratégiquement dans son bassin de talents en s'associant à des institutions de calibre mondial pour maintenir son solide leadership, tout en veillant à cultiver les compétences et les capacités qui seront nécessaires à l'avenir. Nous recrutons et formons des professionnels qui se spécialisent dans les logiciels, les capacités infonuagiques et l'intelligence artificielle, et qui intègrent les pratiques exemplaires du secteur à notre plateforme d'audit intelligent. Nous offrons à nos professionnels des formations portant sur un large éventail de technologies pour faire en sorte qu'une fois sur le terrain, ils puissent non seulement répondre aux normes professionnelles les plus élevées, mais aussi être hautement qualifiés dans les nouvelles technologies. Cette approche nous permet de réunir les technologies de pointe et les personnes indiquées qui possèdent les compétences adéquates pour réaliser des audits exceptionnels.

KPMG au Canada s'engage à faire avancer la profession d'auditeur en offrant la formation et l'expérience dont les membres de notre personnel ont besoin pour que leur carrière prospère dans un monde axé sur les données. De nos jours, pour servir les sociétés mondiales, il faut beaucoup plus que des connaissances approfondies en comptabilité et en audit. L'exploitation du potentiel des données exige la participation de professionnels du secteur qui sont chevronnés en matière d'analyse de données et dotés d'un esprit critique hors pair pour transposer les séquences de données et les anomalies en audits de haute qualité, tout en fournissant des conseils d'affaires significatifs et pertinents.

Offerte par la Beedie School of Business de l'Université Simon Fraser, l'Université numérique est un programme de premier plan qui permet à nos professionnels en audit de parfaire leurs compétences pour l'avenir grâce à des cours spécialisés portant sur les plus récentes avancées en technologie et en analyse de données, et qui les prépare pour l'ère de l'apprentissage machine, de l'intelligence artificielle et des autres avancées numériques.

Les participants obtiennent un certificat d'études supérieures en comptabilité – analyse de données numériques. Après avoir réussi le programme de certificat d'études supérieures, les étudiants sont en mesure de poursuivre leurs études à la maîtrise en comptabilité – analyse cognitive des données (M. Sc.). Travaillant en équipes, ils ont élaboré des applications avancées et innovatrices d'analyse des données pour la pratique de l'audit.



Nous continuons d'améliorer les compétences de nos professionnels en audit en les dotant des compétences avancées qui façonnent l'avenir de la profession.

Excellence technique et prestation de services de qualité

Tous nos professionnels reçoivent la formation technique et le soutien dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions. Ils ont ainsi accès à des spécialistes internes et aux associés du Service de la pratique professionnelle, qui sont dotés d'une vaste expérience en audit, en présentation de l'information et en gestion des risques, à des fins de consultation. Lorsque la ressource appropriée n'est pas disponible chez KPMG au Canada, nous pouvons avoir accès à un réseau de professionnels hautement qualifiés provenant d'autres cabinets membres de KPMG.

Qui plus est, les politiques d'audit exigent des professionnels qu'ils aient les connaissances et l'expérience appropriées pour les missions auxquelles ils sont affectés.

Stratégie d'apprentissage permanent

Les comités de l'apprentissage et du perfectionnement en audit à l'échelle mondiale et KPMG au Canada définissent les priorités annuelles de formation en tenant compte de l'évolution des normes professionnelles et de la réglementation et d'informations provenant de diverses sources, comme les examens de la qualité de la prestation et les inspections externes.

Les exigences en matière d'apprentissage obligatoire pour les professionnels en audit de l'ensemble de l'organisation KPMG sont établies sur une base annuelle. La formation est dispensée selon une combinaison d'approches d'apprentissage et de ressources d'aide à la gestion de la performance.

Relativement à l'audit, KPMG au Canada déploie un éventail de solutions d'apprentissage destinées à renforcer les valeurs de KPMG et à faire en sorte que nos professionnels en saisissent bien les aspects fondamentaux, acquièrent les compétences et les attitudes nécessaires à la formulation de jugements appropriés, et exercent leur esprit critique pour améliorer la qualité et la valeur de l'audit.

Des sessions de formation dirigées en classe virtuelle par un animateur, des outils d'aide à l'exécution, des séances d'encadrement et des modules d'apprentissage juste à temps offrent au besoin des expériences d'apprentissage enrichissantes. Ces formations sont adaptées en fonction du poste et du parcours d'apprentissage de chacun. Nous avons aussi élaboré des outils conçus pour souligner l'importance de l'indépendance et de l'objectivité et pour aider les équipes de mission à faire preuve d'esprit critique.

Chez KPMG, nous favorisons une culture d'encadrement afin de permettre aux professionnels du cabinet de réaliser leur plein potentiel. Nous offrons également des cours visant à accroître l'efficacité personnelle et à développer les compétences en leadership et en affaires. Nous favorisons par ailleurs un perfectionnement approfondi de notre personnel et de nos associés afin qu'ils atteignent un rendement élevé, en leur offrant de l'encadrement et du mentorat en milieu de travail, des affectations enrichies, de même que des occasions de rotation ou de mobilité à l'échelle nationale ou internationale.

Droit d'exercice

Tous les professionnels de KPMG au Canada doivent se conformer aux règles applicables en matière de droit d'exercice et satisfaire aux exigences de perfectionnement professionnel continu de l'organisation des comptables professionnels agréés de leur province d'exercice. Les politiques et les procédures de KPMG sont conçues pour faciliter la conformité aux exigences en matière de droit d'exercice. Nous avons la responsabilité de nous assurer que les professionnels en audit affectés aux missions possèdent les connaissances appropriées de l'audit, de la comptabilité et des secteurs d'activité, de même que l'expérience du référentiel d'information financière applicable à la mission.

Exigences obligatoires – Missions en vertu des PCGR américains

KPMG a établi des exigences d'affectation spécifiques pour les missions pour lesquelles les états financiers ou l'information

financière sont préparés conformément aux PCGR des États-Unis et/ou audités conformément aux normes d'audit des États-Unis, y compris les informations sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de l'entité. À cette fin, il faut au moins que tous les associés, les directeurs, les chargés de mission et les responsables du contrôle qualité de la mission affectés à ces missions aient suivi la formation pertinente et que l'équipe de mission possède collectivement une expérience suffisante pour exécuter la mission ou qu'elle ait mis en place des mesures de protection appropriées pour combler toute insuffisance.

Perfectionnement personnel

L'approche de KPMG en matière d'amélioration du rendement appelée « Open Performance Development » a été élaborée en fonction des principes de rendement *Tous des leaders* et comprend :

1. des profils de rôle mondiaux (y compris des profils de rôle spécifiques aux obligations de rendre compte et aux responsabilités liées à la qualité de l'audit);
2. une bibliothèque d'objectifs (y compris du contenu relatif à la qualité de l'audit);
3. des formulaires d'examen uniformisés (comprenant des cotes de qualité de l'audit).

Lié aux valeurs de KPMG, l'outil de gestion du rendement Open Performance Development a pour objet de définir les conditions de réussite, tant sur les plans individuel que collectif. Nous savons qu'en énonçant de façon claire et uniforme les comportements attendus et en récompensant ceux qui incarnent ces comportements, nous serons davantage en mesure d'atteindre le niveau de qualité voulue.

KPMG s'efforce simultanément de réorienter notre culture axée sur le rendement et reposant sur des technologies habilitantes d'avant-garde qui nous permettent d'intégrer la qualité de l'audit dans l'évaluation du rendement et dans les décisions entourant les récompenses, tout en favorisant l'uniformité dans l'ensemble de notre organisation mondiale.

KPMG au Canada prend en considération les mesures de la qualité et de la conformité pour son appréciation de l'évaluation globale, de la promotion et de la rémunération des associés. Ces évaluations sont réalisées par des associés et des conseillers en rendement et qui sont en mesure d'évaluer le rendement.

Chez KPMG au Canada, nous préconisons un milieu de travail où chacun peut s'épanouir. Ensemble, grâce à nos perspectives et à nos expériences diversifiées, nous changeons considérablement les choses pour nos clients, nos collègues et nos communautés. Nous sommes fiers d'être continuellement reconnus pour nos efforts en matière de création d'une culture axée sur l'inclusion et la diversité, et nous considérons ces distinctions comme des réalisations marquantes dans le succès de notre cabinet.

Chez KPMG, nous sommes fiers que notre culture ait été reconnue par de nombreuses organisations, notamment :



Association avec les bons clients et les bonnes missions

Il est crucial de veiller au respect rigoureux des politiques mondiales en matière d'acceptation et de maintien des relations clients et des missions, afin de préserver notre capacité d'offrir des services professionnels de qualité élevée.

Les systèmes et les processus d'acceptation et de maintien des relations clients et des missions de KPMG sont conçus pour déceler et évaluer tout risque préalablement à l'acceptation ou au maintien d'une relation client ou à l'exécution d'une mission en particulier.

Les cabinets de KPMG doivent déterminer s'il convient d'accepter ou de reconduire une relation client ou d'exécuter une mission spécifique pour le compte de ce client. Lorsque les décisions en matière d'acceptation (ou de maintien) des relations clients ou des missions posent des risques importants, d'autres approbations sont nécessaires.

Accepter les clients et les missions appropriés

KPMG au Canada procède à une évaluation de chaque client éventuel pour prendre une décision éclairée quant à l'acceptabilité de son profil de risque.

Il s'agit d'obtenir suffisamment d'informations au sujet du client éventuel, de ses principaux dirigeants et de ses propriétaires bénéficiaires importants, puis d'analyser adéquatement ces informations afin de pouvoir prendre une décision éclairée quant à l'acceptation de la mission. Cette évaluation comprend une évaluation du profil de risque du client et l'obtention de renseignements généraux sur le client, ses principaux dirigeants, ses administrateurs et ses propriétaires. Au besoin, nous obtenons les informations supplémentaires qui sont nécessaires pour satisfaire aux exigences des textes légaux et/ou réglementaires applicables. Afin de maximiser l'objectivité du processus, une équipe centralisée de gestion des risques a été mise sur pied pour mettre en œuvre les procédures de diligence raisonnable pour le compte des équipes de mission.

Un deuxième associé, de même que l'associé évaluateur, approuve chaque évaluation du client éventuel. Lorsque le client est considéré comme étant à « risque élevé », l'associé responsable de la Gestion des risques, ou un délégué suffisamment qualifié et expérimenté, participe à l'approbation de l'évaluation.

Chaque mission éventuelle est également évaluée pour que soient identifiés les risques potentiels concernant la mission. Une série de facteurs sont pris en compte dans le cadre de cette évaluation, y compris les problèmes d'indépendance et les conflits d'intérêts éventuels (au moyen de Sentinel^{MC}, le système de vérification des conflits d'intérêts et des problèmes d'indépendance de KPMG), l'utilisation prévue et l'objectif des livrables de la mission, la perception du public, la question de savoir si les services seraient contraires à l'éthique ou incompatibles avec nos valeurs, ainsi que les facteurs propres au type de mission. Pour des services d'audit, ces facteurs comprennent la compétence de l'équipe de gestion financière du client, ainsi que les compétences et l'expérience des associés et des employés affectés à la mission. L'évaluation inclut un examen effectué au besoin par les leaders en matière de qualité et de gestion des risques.

Lorsque des services d'audit doivent être fournis pour la première fois, l'équipe de mission éventuelle doit mettre en œuvre des procédures supplémentaires d'évaluation de l'indépendance, y compris un examen des services autres que d'audit fournis au client et des autres relations d'affaires ou personnelles pertinentes.

Des évaluations similaires de l'indépendance sont également mises en œuvre lorsqu'un client en audit existant devient une entité d'intérêt public ou que des restrictions additionnelles relatives à l'indépendance s'appliquent à la suite d'un changement dans la situation du client.

Selon l'évaluation globale du risque lié à un client ou à une mission éventuels, des mesures de protection supplémentaires peuvent être adoptées pour réduire les risques identifiés. Tout problème éventuel en matière d'indépendance ou de conflit d'intérêts doit être consigné et résolu avant l'acceptation.

Une mission ou un client éventuels seront refusés si un problème potentiel d'indépendance ou de conflit d'intérêts ne peut être résolu de façon satisfaisante conformément aux normes professionnelles et à celles du cabinet, ou s'il existe d'autres problèmes touchant la qualité ou la gestion des risques qui ne peuvent être atténués de manière satisfaisante.

Processus de maintien d'une relation client

KPMG au Canada effectue une réévaluation annuelle de tous ses clients en audit. Cette réévaluation relève les risques liés au maintien de l'association et les procédures d'atténuation devant être mises en œuvre. Cela pourrait inclure l'affectation de professionnels supplémentaires comme un responsable de la qualité de la mission ou la nécessité de faire appel à des spécialistes additionnels dans le cadre de l'audit.

Les missions autres que d'audit et récurrentes ou à long terme sont aussi réévaluées périodiquement.

De plus, il faut réévaluer les clients et les missions dès qu'il y a possibilité d'un changement apporté à leur profil de risque; dans le cadre du processus d'évaluation continue de l'indépendance, les équipes de mission doivent notamment déterminer s'il y a eu des changements touchant des menaces établies antérieurement ou s'il y a de nouvelles menaces à l'indépendance. Ces menaces sont ensuite évaluées et, si elles ne sont pas d'un niveau acceptable, elles sont éliminées ou des mesures de protection appropriées sont prises pour les réduire à un niveau acceptable.

Processus de retrait

Lorsque KPMG au Canada parvient à une conclusion préliminaire selon laquelle nous devrions nous retirer d'une mission ou d'une relation client, nous nous consultons en interne pour déterminer à quelles responsabilités juridiques, professionnelles et réglementaires nous nous exposons éventuellement. Au besoin, nous communiquons aussi avec les responsables de la gouvernance et avec toute autre autorité appropriée.

Gestion du portefeuille de clients

Les leaders des unités administratives de KPMG au Canada désignent des associés responsables des missions qui possèdent les compétences et les capacités appropriées et qui ont le temps et l'autorité nécessaires pour assumer ce rôle pour chaque mission. Le portefeuille de clients de chaque associé en audit fait l'objet d'un examen au moins tous les ans dans le cadre de discussions individuelles avec l'associé en question. Cet examen tient compte du secteur d'activité, de la nature et du risque du portefeuille de clients considéré globalement de même que de la compétence et des aptitudes de l'associé et de sa capacité d'exécuter un audit de qualité pour chaque client.



Nous collaborons avec les organisations canadiennes pour relever les défis d'aujourd'hui et bâtir un avenir meilleur. Pour ce faire, nous nous engageons fermement à respecter les normes les plus élevées de transparence, d'intégrité et de qualité dans tout ce que nous faisons.

Être indépendant, objectif et éthique

L'indépendance de l'auditeur est au cœur des normes professionnelles et des exigences réglementaires internationales.

KPMG International a créé des politiques et des procédures d'indépendance détaillées qui intègrent les exigences du code de déontologie de l'IESBA. Ces politiques et ces procédures sont énoncées dans le manuel *Global Quality & Risk Management Manual* (« GQRMM ») de KPMG qui s'applique à tous les cabinets de KPMG. Les outils automatisés, qui doivent être utilisés pour chaque mission éventuelle pour identifier les problèmes potentiels liés à l'indépendance et aux conflits d'intérêts, facilitent le respect de ces exigences.

Ces politiques sont complétées par d'autres politiques et processus pour en assurer la conformité aux normes professionnelles et à la réglementation du Canada ainsi qu'aux exigences de la Securities and Exchange Commission et du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, selon le cas. Nos politiques et nos procédures concernent des questions telles que l'indépendance du cabinet, l'indépendance personnelle, les liens financiers du cabinet, les relations d'emploi, la rotation des associés ainsi que l'approbation des services d'audit et des services autres que d'audit.

Le chef du groupe Indépendance à l'échelle mondiale est appuyé par une équipe de spécialistes qui s'assurent que des politiques et des procédures solides et cohérentes en matière d'indépendance sont mises en œuvre dans les cabinets de KPMG et que des outils sont disponibles pour contribuer au respect de ces exigences par les cabinets et leur personnel.

KPMG au Canada a désigné un associé responsable, Déontologie et Indépendance et un chef de la conformité qui ont pour responsabilité de communiquer et de mettre en place les politiques et les procédures de KPMG International et de s'assurer que les politiques et les procédures locales sont établies et mises en place efficacement lorsqu'elles sont plus strictes que les exigences de KPMG International. Pour nous acquitter de ces responsabilités, nous prenons les moyens suivants :

- mettre en œuvre / surveiller le processus et la structure de contrôle de la qualité de la déontologie et de l'indépendance au sein du cabinet;
- superviser les processus liés à l'évaluation de certaines menaces à l'indépendance liées aux clients existants et potentiels;
- participer à l'élaboration des documents de formation et à la présentation de leur contenu;
- mettre en œuvre des procédures en réponse aux cas de non-conformité;
- superviser le processus disciplinaire s'appliquant aux questions de déontologie et d'indépendance.

Les modifications apportées à la déontologie et aux politiques d'indépendance de KPMG International sont incluses dans les communications périodiques sur la qualité et les risques envoyées aux cabinets de KPMG. Ceux-ci doivent mettre en œuvre les modifications décrites dans ces communications, ce qui est vérifié au moyen de nos programmes de surveillance interne.

Les associés et les employés de KPMG au Canada doivent consulter l'associé responsable, Déontologie et Indépendance (« ADI ») à l'égard de certaines questions, tel qu'il est précisé dans le manuel GQRMM. Selon les faits et les circonstances, l'ADI doit aussi parfois consulter le groupe Indépendance à l'échelle mondiale.

Maintenir une mentalité objective, indépendante et éthique, conformément au Code

Indépendance financière personnelle

Selon les politiques de KPMG International, les cabinets et les professionnels de KPMG ne peuvent détenir de participation financière dans des clients en audit et en certification de KPMG ni avoir des relations financières interdites avec eux (par définition, un « client en audit » comprend aussi ses entités liées ou ses entités affiliées), leur direction, leurs administrateurs et, au besoin, leurs propriétaires importants. Il est habituellement interdit à tous les associés de KPMG – peu importe leur cabinet ou leur fonction – de détenir des titres émis par les clients en audit de l'un ou l'autre des cabinets de KPMG.

Nos employés sont responsables de faire les demandes d'informations appropriées et de prendre d'autres mesures nécessaires de façon continue afin de veiller à ne pas avoir d'intérêt financier interdit.

Les cabinets de KPMG utilisent un système de contrôle de la conformité aux normes d'indépendance en ligne (« KICS ») pour aider leurs professionnels à se conformer aux politiques en matière d'indépendance personnelle sur le plan des placements. Ce système comprend un inventaire à jour des produits de placement accessibles au public et un mécanisme de suivi permettant aux utilisateurs de communiquer des opérations d'acquisition et de cession concernant leurs participations financières. KICS facilite aussi la surveillance par l'identification et la communication de placements interdits et d'autres activités non conformes (par exemple, un retard dans la communication de l'acquisition d'un placement).

Tous les associés et les directeurs affectés au service à la clientèle sont tenus d'utiliser KICS avant de conclure un placement, de

façon à déterminer si ce placement est autorisé. Ils doivent également maintenir à jour dans KICS un registre de tous leurs placements dans des fonds ou titres négociés sur le marché qui sont inscrits à des bourses reconnues ou réglementées, et le système les avisera automatiquement si l'un de leurs placements devient interdit. Les placements nouvellement interdits doivent être cédés dans les cinq jours ouvrables suivant l'avis. Dans le cadre de notre programme annuel de surveillance, KPMG s'assure que les associés et les directeurs respectent cette exigence.

Le groupe Indépendance à l'échelle mondiale énonce des directives et des procédures exigées pour l'audit et l'inspection par les cabinets de KPMG de la conformité de son personnel aux politiques d'indépendance du cabinet, notamment en ce qui concerne les critères de sélection d'échantillons et le nombre minimum de professionnels devant être audités annuellement.

En 2022, 381 employés de KPMG au Canada (contre 329 en 2021) ont été soumis à ces audits, y compris 24 % de nos associés (contre 18 % en 2021).

Relations d'emploi

Tout professionnel de KPMG au Canada fournissant des services à un client en audit indépendamment de sa fonction est tenu d'informer notre ADI s'il envisage de tenir des négociations visant l'obtention d'un emploi avec ce client en audit. Pour les associés, cette exigence s'applique également à tout client en audit de tout cabinet membre de KPMG qui est une entité d'intérêt public.

Il est interdit aux anciens membres d'une équipe d'audit et aux anciens associés du cabinet de se joindre à un client en audit afin d'y exercer certaines fonctions, sauf s'ils ont rompu tout lien important avec KPMG au Canada, y compris des paiements qui ne sont pas fixes et prédéterminés, et s'ils ont cessé de participer aux activités d'affaires et aux activités professionnelles liées au cabinet.

Les associés en audit et les membres clés de la chaîne de commandement pour un client en audit qui est une entité d'intérêt public sont assujettis à des contraintes de temps (appelées « périodes de restriction ») leur interdisant de se joindre à un tel client afin d'y exercer certaines fonctions, jusqu'à ce que cette période définie se soit écoulée.

Un membre de l'équipe de certification est également tenu d'informer l'ADI lorsqu'il amorce des négociations en vue d'obtenir un emploi auprès du client en certification au cours de la mission. Les anciens membres de l'équipe de certification ou les anciens associés du cabinet qui se joignent à un client en certification dans certains rôles ne peuvent pas continuer de participer aux activités commerciales ou professionnelles de KPMG au Canada.

Nous communiquons et surveillons les exigences concernant l'embauche de nos professionnels par des clients en audit et en certification.

Indépendance financière du cabinet

Les cabinets de KPMG ne peuvent détenir aucune participation interdite dans des clients en audit, leur direction, leurs administrateurs et, au besoin, leurs propriétaires importants ni entretenir de relation interdite avec eux.

Comme les autres cabinets de KPMG, KPMG au Canada utilise le système KICS pour enregistrer ses propres participations directes et indirectes significatives dans des entités et des fonds cotés (ou des placements similaires) de même que dans des entités ou des fonds non cotés, y compris des placements détenus dans des régimes de retraite et d'avantages sociaux connexes.

De plus, KPMG au Canada doit enregistrer dans KICS toutes les relations d'emprunt et de financement de capitaux de même que les comptes de dépôt, de fiducie et de courtage dans lesquels sont détenus les actifs du cabinet membre.

Tous les ans, KPMG au Canada confirme sa conformité aux exigences d'indépendance dans le cadre du programme d'évaluation de la qualité et de la conformité de KPMG.

Relations d'affaires et fournisseurs

KPMG au Canada a établi des politiques et des procédures afin de s'assurer de maintenir ses relations d'affaires avec les clients en audit et en certification conformément au code de déontologie de l'IESBA et à d'autres exigences applicables en matière d'indépendance, comme celles qui sont promulguées par la SEC.

Ces exigences comprennent l'établissement et le maintien d'un processus visant à évaluer les conséquences que des ententes envisagées avec des fournisseurs pourraient avoir pour l'indépendance de l'auditeur.

Toutes les relations d'affaires éventuelles avec des clients en audit sont évaluées pour déterminer si elles risquent de poser des problèmes liés à l'indépendance de l'auditeur ou d'entraîner des conflits d'intérêts. Une relation impliquant un tiers fournisseur de services, auquel KPMG au Canada peut avoir recours dans le cadre des missions exécutées pour le compte de clients ou à d'autres fins, doit également être évaluée afin de déterminer si ledit tiers possède les compétences nécessaires à la prestation des services pertinents. Les personnes qui fournissent les services sont tenues de confirmer qu'elles comprennent les exigences applicables en matière de déontologie et d'indépendance et qu'elles s'y conforment, et elles sont également tenues de suivre une

formation en déontologie. Les tiers qui fournissent des services à des clients en audit ou en certification sont tenus de suivre la formation sur l'indépendance.

Si KPMG au Canada envisage d'acquiescer une entreprise ou un autre cabinet, ou d'investir dans une entreprise ou un autre cabinet, il est tenu de mettre en œuvre des procédures de contrôle diligent suffisantes à l'égard de la cible potentielle afin de relever et de résoudre les problèmes potentiels liés à l'indépendance et la gestion des risques avant la conclusion de l'opération. Des consultations spécifiques avec le groupe Indépendance de KPMG International et l'équipe mondiale Qualité et gestion des risques sont requises afin que les questions d'indépendance et autres soient réglées lors de l'intégration de l'entreprise à KPMG au Canada et à l'organisation mondiale dans son ensemble.

Processus de résolution des questions d'indépendance

En plus de l'évaluation standard de l'acceptation effectuée pour chaque mission, qui comprend une évaluation de l'indépendance, KPMG au Canada applique des procédures spécifiques pour identifier et évaluer les menaces à l'indépendance liées aux clients en audit éventuels qui sont des entités d'intérêt public. Ces procédures, également appelées « processus de résolution des questions d'indépendance », doivent être achevées avant d'accepter une mission d'audit pour ces entités.

Formation sur l'indépendance et confirmations

Tous les associés et les professionnels du service à la clientèle de KPMG au Canada, de même que certaines autres personnes, sont tenus de suivre les programmes de formation pertinents sur l'indépendance en fonction de leur échelon et de leur fonction au moment de leur entrée en fonction au sein de KPMG au Canada. Ils doivent s'acquiescer de cette obligation à la première des éventualités suivantes : a) trente jours après s'être joints au cabinet; b) avant de fournir tout service à un client en audit ou de devenir membre de la chaîne de commandement pour un client en audit, et tous les ans par la suite.

Nous offrons également à notre personnel de la formation sur le Code de déontologie de KPMG et le respect des dispositions législatives et réglementaires et des normes professionnelles.

Les nouveaux associés et employés sont tenus de suivre cette formation dans les trois mois suivant leur entrée en fonction au sein de KPMG au Canada, et annuellement par la suite.

Tous les associés et les employés de KPMG doivent signer une déclaration annuelle, au moment de leur entrée en fonction chez KPMG et tous les ans par la suite, pour confirmer qu'ils demeurent en règle à l'égard des politiques applicables en matière de déontologie et d'indépendance.

Services autres que d'audit

Tous les cabinets de KPMG doivent se conformer, au moins, au code de déontologie de l'IESBA et aux lois et aux règlements applicables en ce qui a trait à l'étendue des services pouvant être fournis aux clients en audit.

La fourniture de services autres que d'audit à un client en audit est susceptible de créer des menaces (avérées ou perçues) pour notre indépendance à titre d'auditeurs, particulièrement si nous sommes amenés à auditer nos propres travaux. Les normes professionnelles et éthiques restreignent certains services autres que d'audit, et tous les autres services doivent être minutieusement évalués afin d'assurer qu'ils ne créent pas et qu'ils ne semblent pas créer une menace inacceptable pour l'indépendance.

En plus de repérer les conflits d'intérêts potentiels, Sentinel^{MC} facilite la conformité aux obligations d'indépendance. Dans le cadre du processus d'acceptation de la mission, il est exigé d'entrer certaines informations sur toutes les missions éventuelles, y compris les descriptions détaillées des services, les livrables et les honoraires estimés. Si la mission concerne un client en audit, la soumission dans Sentinel^{MC} doit aussi comprendre une évaluation des menaces à l'indépendance et des mesures de protection correspondantes.

Les associés leaders responsables des missions d'audit (« ALRMA ») doivent maintenir dans Sentinel^{MC} les structures de groupe de leurs clients en audit cotés en bourse et certains autres clients en audit, y compris leurs entités liées ou affiliées. Ils ont aussi la responsabilité de repérer et d'évaluer toute menace pour l'indépendance pouvant résulter de la fourniture d'un service proposé autre que d'audit et les mesures de protection correspondantes.

Dans le cas des entités pour lesquelles des structures de groupe sont maintenues, Sentinel^{MC} permet aux associés leaders responsables de missions d'audit d'examiner les services proposés à leur égard sur le plan mondial et d'en demander la révision, de les approuver ou de les refuser. Pour les services proposés qui sont approuvés, Sentinel détermine une période au cours de laquelle l'approbation demeure valide. À l'expiration du délai fixé, les services doivent être achevés ou être réévalués pour vérifier s'ils sont encore permis; s'ils ne le sont pas, les services ne doivent pas être fournis.

KPMG au Canada est tenu d'établir et de maintenir un processus pour examiner et approuver tous les nouveaux services ou services considérablement modifiés qu'il met au point, y compris la prise en considération des questions d'indépendance potentielles en lien avec ces services nouveaux ou modifiés par notre associé responsable, Déontologie et Indépendance.

Les politiques d'indépendance de KPMG International interdisent aux associés en audit des cabinets membres d'être évalués ou rémunérés en fonction de la vente de services autres que d'audit à des clients en audit.

Dépendance à l'égard des honoraires

Les politiques de KPMG International reconnaissent que des menaces liées à l'intérêt personnel ou à l'intimidation peuvent se présenter si le total des honoraires pour un client en audit compte pour une part importante du total des honoraires du cabinet de KPMG exprimant l'opinion d'audit. Ces politiques exigent la tenue de consultations lorsqu'il est prévu que le total des honoraires pour un client en audit dépassera 10 % des honoraires annuels du cabinet membre pendant deux années consécutives. De plus, si le total des honoraires pour un client en audit qui est aussi une entité d'intérêt public et de ses entités liées représente plus de 10 % du total des honoraires reçus par un cabinet membre pendant deux années consécutives, ces politiques prévoient en outre ce qui suit :

1. ces informations doivent être communiquées aux responsables de la gouvernance du client en audit;
2. un associé d'un autre cabinet membre de KPMG doit être nommé réviseur de la qualité de la mission.

Aucun client n'a compté pour plus de 10 % du total des honoraires reçus par KPMG au Canada au cours des deux dernières années.

Résoudre les conflits d'intérêts

Des conflits d'intérêts peuvent surgir dans des situations où des associés ou des employés ont des relations personnelles avec le client, ce qui pourrait nuire ou être perçu comme pouvant nuire à notre capacité de demeurer objectif, ou lorsque nous sommes personnellement en possession d'informations confidentielles concernant une autre partie à une opération. Dans de telles situations, il est obligatoire de consulter l'AGR ou l'ADI.

Il incombe à tous les cabinets membres et à tous les membres du personnel de KPMG d'identifier et de gérer les conflits d'intérêts, qui sont des circonstances ou des situations qui ont ou peuvent être perçues comme ayant une incidence sur la capacité d'un cabinet et/ou de ses associés ou de ses employés d'être objectifs ou d'agir autrement sans parti pris.

Tous les cabinets de KPMG sont tenus de détecter les risques de conflits au moyen de Sentinel^{MC} afin de pouvoir prendre des mesures conformes aux exigences des textes légaux et des normes professionnelles. KPMG au Canada dispose de ressources de gestion des risques à qui il incombe d'examiner tous les conflits potentiels identifiés et de veiller à résoudre ces conflits avec les cabinets membres et les associés responsables de

mission concernés. Les résultats de ces examens doivent être documentés.

Des procédures de transmission aux échelons supérieurs et de règlement des différends sont en place pour les cas où il n'est pas possible de parvenir à un accord sur la façon de gérer un conflit. Si une question liée à un conflit potentiel ne peut être atténuée de façon appropriée, il convient de refuser la mission ou d'y mettre fin.

KPMG International a également établi des politiques pour empêcher le personnel de KPMG d'offrir des incitatifs aux clients en audit ou d'en accepter d'eux, y compris des cadeaux ou toute forme d'hébergement, à moins qu'ils soient d'une valeur négligeable et sans conséquence, qu'ils ne soient pas interdits par les lois ou la réglementation pertinentes ni jugés avoir été offerts afin d'influencer indûment le comportement du destinataire ou qu'ils ne jettent aucun doute sur l'intégrité, l'indépendance, l'objectivité ou le jugement de la personne ou du cabinet membre en question.

Violations de l'indépendance

Tous les membres du personnel de KPMG au Canada doivent déclarer à l'ADI toute violation de l'indépendance dès qu'ils en prennent connaissance. Les professionnels qui omettent de se conformer à nos politiques d'indépendance, que cette omission soit relevée dans le cadre de l'examen de la conformité, déclarée par l'intéressé lui-même ou révélée autrement, sont assujettis à des mesures disciplinaires.

Toutes les violations des exigences en matière d'indépendance du Code de déontologie de l'IESBA ou d'autres exigences externes en matière d'indépendance doivent être communiquées aux responsables de la gouvernance le plus rapidement possible, sauf si un autre délai a été convenu avec les responsables de la gouvernance pour des violations de gravité moindre.

KPMG au Canada a documenté et communiqué une politique disciplinaire relativement aux infractions aux politiques en matière d'indépendance qui intègre des mesures disciplinaires proportionnelles à la gravité des manquements.

Les faits ainsi révélés sont pris en compte dans nos décisions relatives aux promotions et à la rémunération et, dans le cas des associés, dans leur évaluation individuelle liée à la qualité et au risque.

Tolérance zéro à l'égard de la corruption et des pots-de-vin

Tous les membres de KPMG au Canada doivent se conformer aux lois, à la réglementation et aux normes. Nous n'avons, en particulier, aucune tolérance pour la corruption.

Nous interdisons la participation à toute forme de corruption, même pour une conduite légale ou permise par les lois applicables ou la pratique locale. De plus, nous ne tolérons aucunement la corruption par des tiers, y compris par nos clients, nos fournisseurs ou des représentants gouvernementaux. KPMG International impose aux cabinets membres de KPMG de disposer de contrôles internes appropriés visant à atténuer le risque que le cabinet, ses associés ou son personnel soient impliqués dans un cas de corruption.

Tous les associés et employés de KPMG sont tenus de suivre une formation portant sur la conformité aux lois, aux règlements et aux normes professionnelles en matière de lutte contre la corruption, y compris le signalement des cas avérés ou suspectés de non-conformité.

Pour obtenir plus d'informations sur les politiques anticorruption de KPMG International, veuillez consulter le [site sur la lutte contre la corruption](#).

Rotation des associés

Les politiques de rotation des associés de KPMG International sont conformes aux exigences du Code de déontologie de l'IESBA et exigent de tous les cabinets membres qu'ils se conforment à toutes les exigences locales plus strictes en matière de rotation.

Tous les associés de KPMG au Canada sont assujettis à la rotation périodique de leurs responsabilités envers les clients en audit, en vertu des lois et des règlements en vigueur, des

règles d'indépendance, ainsi que des principes directeurs de KPMG International. Ces exigences limitent le nombre d'années consécutives au cours desquelles des associés occupant certains postes peuvent fournir des services d'audit à un client. Lorsque la limite est atteinte, il s'ensuit une période de « temps mort » pendant laquelle ces associés ne doivent pas :

- participer à l'audit,
- assurer le contrôle qualité de l'audit,
- consulter l'équipe de mission ou le client à propos de questions techniques ou propres à un secteur d'activité,
- influencer d'une quelconque manière le résultat de la mission,
- diriger ou coordonner des services professionnels chez le client,
- superviser la relation du cabinet avec le client en audit, ou
- avoir d'autres interactions importantes ou fréquentes avec la haute direction ou les responsables de la gouvernance chez le client.

KPMG au Canada surveille la rotation des leaders des missions d'audit (comme l'associé responsable de la mission, le responsable de la qualité de la mission et tous les autres associés jouant un rôle clé soumis à des exigences de rotation) au moyen d'une base de données sur la rotation des associés et élabore des plans de transition pour permettre l'affectation d'associés ayant les compétences et les habiletés nécessaires pour offrir à nos clients un service d'une qualité constante.

Réalisation de mission de grande qualité

La façon dont un audit est réalisé est tout aussi importante que le résultat. Il est attendu des associés et des employés de KPMG au Canada qu'ils fassent preuve de comportements conformes à nos valeurs et qu'ils adoptent un comportement conforme à toutes les politiques et procédures dans le cadre de la réalisation d'audits efficaces et efficaces.

Encourager une culture de consultation

Nous encourageons une culture de consultation pour soutenir nos équipes tout au long de leurs processus décisionnels. Nous croyons que cet aspect joue un rôle essentiel dans la qualité de nos audits. Nous favorisons une culture où la consultation est perçue comme une force et où le personnel est encouragé à consulter sur des questions complexes ou controversées.

Pour aider nos professionnels à régler les questions complexes ou controversées, des protocoles de consultation et de documentation ont été établis pour les questions significatives, y compris des procédures visant à faciliter la résolution des divergences d'opinions sur des questions soulevées dans le cadre d'une mission. Les manuels d'audit, de certification et de présentation de l'information de KPMG et le GQRMM énoncent des obligations de consultation à l'égard d'un vaste éventail de questions.

Consultation technique et ressources mondiales

Du soutien technique en matière de comptabilité, d'audit et de certification est offert aux cabinets membres par le biais du groupe Méthodologie d'audit mondiale (« GAMG »), du groupe Solutions mondiales de KPMG (« KGSG »), du groupe Normes internationales (« ISG ») et du groupe Normes du PCAOB (« PSG »), qui dépendent tous directement du chef mondial de l'audit.

Le GAMG élabore et maintient la méthodologie d'audit et de certification de KPMG en suivant les exigences des normes d'audit et de certification applicables de l'IAASB, du PCAOB et de l'AICPA.

Le KGSG est responsable de la conception, du développement et du déploiement de solutions d'audit à l'échelle mondiale, y compris les innovations en matière de technologie et d'automatisation.

Le KGSG et le GAMG travaillent en collaboration pour soutenir les cabinets membres au moyen de la collaboration, de l'innovation et des technologies. Nous avons fait des investissements importants

dans notre méthodologie et nos outils d'audit et de certification en nous concentrant principalement sur l'amélioration de la qualité de l'audit, l'uniformité à l'échelle mondiale et la normalisation.

Présentes dans les trois régions où KPMG exerce ses activités (Amérique, ASPAC et EMA), les équipes du KGSG et du GAMG sont composées de professionnels de partout dans le monde ayant une expérience en audit, en certification, en TI, en science des données, en mathématiques, en statistiques et dans bien d'autres domaines, et dont les expériences diversifiées et les façons de penser novatrices permettent de continuer de faire évoluer les capacités d'audit de KPMG.

L'ISG collabore avec des équipes thématiques mondiales des IFRS, en suivant une représentation géographique à travers le monde, et avec le panel des IFRS et le Methodology Advisory Group (« MAG ») afin de favoriser l'uniformité de l'interprétation des IFRS et des exigences d'audit entre les cabinets membres, de définir les problèmes émergents et d'élaborer rapidement des directives mondiales.

Le PSG de KPMG est un groupe de professionnels dévoués qui possèdent une expérience des normes d'audit du PCAOB et qui veillent à l'uniformité de l'interprétation des normes d'audit du PCAOB appliquées à l'échelle mondiale aux audits d'émetteurs privés étrangers et de composantes d'émetteurs autres que des États-Unis. Il élabore et anime aussi des formations destinées aux auditeurs affectés à des missions d'audit du PCAOB.

Le Service de la pratique professionnelle (« SPP ») de KPMG au Canada joue un rôle crucial pour le soutien de la fonction d'audit. Il transmet aux professionnels du service à la clientèle des directives techniques à l'égard de certaines questions liées aux missions, en plus d'élaborer et de distribuer des directives thématiques sur des questions techniques locales émergentes et les normes professionnelles canadiennes. De plus, il distribue des directives internationales sur les IFRS et les normes ISA.

Les ressources du SPP aident aussi les équipes de mission à résoudre les divergences d'opinions pouvant se présenter à l'intérieur des équipes elles-mêmes ou avec le responsable de la qualité de la mission. Les divergences non résolues doivent être soumises aux associés principaux en vue de leur résolution définitive. Dans des circonstances exceptionnelles, une question peut être soumise au chef de l'audit, au chef du SPP, au chef de la qualité et de la gestion des risques ou, en dernier recours, à l'associé principal.

Évaluation critique des éléments probants, en ayant recours au jugement professionnel et à l'esprit critique

Dans le cas de tous les audits de KPMG, la nature et l'étendue des éléments probants que nous recueillons sont adaptées à l'évaluation des risques. Nous prenons en considération tous les éléments probants obtenus au cours de l'audit, y compris les éléments probants contradictoires ou incohérents.

Chaque membre de l'équipe est tenu d'exercer son jugement professionnel et de faire preuve d'esprit critique tout au long des missions d'audit. L'esprit critique implique une remise en question et une vigilance face aux contradictions ou aux incohérences dans les éléments probants.

La documentation de nos jugements définitifs est également cruciale. Nous renforçons notre esprit critique grâce à l'encadrement et à la formation, et nous reconnaissons que le jugement est une compétence qui s'affine au fil du temps et des expériences.

Direction, encadrement, supervision et revue

Afin d'investir dans l'acquisition des compétences et des capacités de ses professionnels, KPMG au Canada favorise un environnement d'apprentissage continu et une culture d'encadrement.

Le mentorat, l'encadrement et la supervision continus dans le cadre d'un audit impliquent :

- la participation des associés responsables de mission aux discussions de planification;
- le suivi de l'avancement de la mission d'audit;

- la prise en considération de la compétence et des capacités des divers membres de l'équipe de mission, et notamment la question de savoir s'ils disposent de suffisamment de temps pour faire leur travail;
 - la vérification du fait que les membres de l'équipe comprennent les instructions qui leur ont été données et que les travaux sont exécutés selon la stratégie définie pour la mission;
- l'aide aux membres de l'équipe de mission pour traiter toute question importante qui se pose au cours de l'audit et la modification de l'approche prévue de manière appropriée;
- l'identification des questions qui, dans le cadre de la mission, doivent faire l'objet d'un examen et d'une discussion avec les membres de l'équipe de mission qui possèdent plus d'expérience.

La revue des travaux accomplis en temps opportun, qui fait en sorte que les éléments importants sont identifiés, qu'ils font l'objet de discussions et qu'ils sont traités rapidement, sert aussi d'occasion d'encadrement.

Responsable de la qualité de la mission

La revue de la qualité de la mission est un volet important de l'approche de KPMG dans le domaine de la qualité. Un responsable de la qualité de la mission doit être nommé pour les missions d'audit, y compris les examens connexes des informations financières intermédiaires, de toutes les entités cotées et des entités non cotées à haut risque ou bien connues, ainsi que pour les autres missions désignées par notre Service de la pratique professionnelle, y compris certaines missions de certification.

Une revue de la qualité de la mission est une évaluation objective des jugements importants portés par l'équipe de mission et des conclusions connexes de celle-ci, réalisée par le responsable de la qualité de la mission au plus tard à la date du rapport. L'évaluation des jugements importants par le responsable de la qualité de la mission porte notamment sur l'évaluation faite par l'équipe de mission des risques importants, y compris les risques de fraude, et des procédures mises en œuvre pour y répondre.

Afin d'investir dans l'acquisition des compétences et des capacités de ses professionnels, KPMG au Canada favorise un environnement d'apprentissage continu et une culture d'encadrement.

Les responsables de la qualité de la mission sont tenus de respecter des critères de formation, de connaissances et d'expérience pour exécuter une revue de la qualité pour une mission particulière. Ils doivent être objectifs, ne pas faire partie de l'équipe de mission et être indépendants du client d'audit.

La revue de la qualité de la mission n'est achevée que lorsque le responsable de la qualité de la mission est convaincu que toutes les questions importantes soulevées ont été résolues. L'associé, qui signe le rapport d'audit, est ultimement responsable de la résolution des questions de comptabilité et d'audit.

KPMG cherche constamment à renforcer et à améliorer le rôle joué par le responsable de la qualité de la mission pour les audits. Le cabinet a donc pris diverses mesures en ce sens, y compris la publication de directives sur les pratiques exemplaires, l'intégration de certaines exigences relatives aux inspections dans notre flux des travaux de l'audit, l'élaboration de politiques concernant la reconnaissance, la nomination et la formation des responsables de la qualité de la mission, et l'assurance que suffisamment de temps a été alloué au rôle dans les prévisions de la charge de travail de l'associé dans le cadre de l'examen annuel du portefeuille.

Présentation du rapport des auditeurs

Les normes d'audit décrivent en détail le format et le contenu du rapport des auditeurs, qui comprend une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de l'entité présentant l'information financière dans tous leurs aspects significatifs. Les leaders de la mission forment toutes leurs opinions d'audit en se fondant sur l'audit exécuté et sur les éléments probants obtenus.

Pour préparer les rapports des auditeurs, les associés responsables des missions ont accès à des directives étendues sur la production des rapports et à du soutien technique par des consultations auprès de notre SPP, en particulier si des questions importantes doivent être communiquées aux utilisateurs du rapport des auditeurs (p. ex., une modification à l'opinion ou l'inclusion d'un paragraphe « Observations » ou d'un paragraphe « Autres points »).

Documentation de la mission

La documentation de l'audit de KPMG au Canada est préparée et réunie conformément au calendrier établi par la politique de KPMG International, soit dans un délai plus court que celui exigé par les normes d'audit pertinentes. Nous avons mis en œuvre des protections administratives, techniques et physiques pour préserver la confidentialité et l'intégrité des informations des clients et du cabinet.



Afin d'investir dans l'acquisition des compétences et des capacités de ses professionnels, KPMG au Canada favorise un environnement d'apprentissage continu et une culture d'encadrement.

Évaluation des risques pour la qualité

KPMG International analyse les résultats des programmes de surveillance de la qualité et élabore d'autres mesures correctives mondiales au besoin.

Les mesures correctives mondiales ciblent les comportements et favorisent la qualité et la cohérence à l'échelle de l'organisation mondiale. Des mesures correctives peuvent être mises en œuvre grâce à l'élaboration de politiques, de procédures, de formations, d'outils et de directives à l'échelle mondiale.

À l'échelle locale, nous travaillons à la mise en œuvre intégrale de l'équivalent canadien de l'ISQM 1, qui exige que nous acquérions une compréhension des situations, événements, circonstances, actions ou inactions susceptibles de nuire à notre capacité d'atteindre des objectifs en matière de qualité dans le cadre de notre processus d'évaluation des risques.

Notre modèle d'exploitation facilite cette compréhension et l'identification précoce des risques potentiels pour la qualité de l'audit. Chaque unité administrative est soutenue par une équipe locale d'associés expérimentés du groupe Pratique professionnelle qui participent activement aux activités quotidiennes de l'unité administrative, tout en travaillant en étroite collaboration avec le Service national de la pratique professionnelle. Le pont ainsi créé dans les communications permet aux hauts dirigeants d'en savoir rapidement plus sur les défis qui se posent et sur l'évolution de la situation et de réagir sans tarder aux risques potentiels liés à la qualité.

Du fait de notre structure décentralisée, le nombre d'associés dans chaque unité administrative est relativement faible, et les processus de soutien et de signalement aux échelons supérieurs sont évidents et facilement accessibles à tous les professionnels en audit. Personne n'hésite à porter à un échelon supérieur des questions qui pourraient représenter un risque potentiel pour

la qualité, parce que notre culture encourage la communication ouverte et franche, la collaboration et la consultation.

De plus, les associés responsables de la Pratique professionnelle des unités administratives connaissent bien les entités et les secteurs d'activité de leurs marchés locaux qui présentent des caractéristiques de risque plus élevées.

Ce point de vue nous aide à identifier les risques dans notre portefeuille de missions d'audit pour lesquels des plans d'atténuation proactifs pourraient être requis.

Le Conseil de la qualité de l'audit, présidé par l'associé responsable, Service de la pratique professionnelle, donne son point de vue quant à la détermination et à l'analyse des enjeux et en assure la surveillance, et participe à l'établissement de mesures correctives en ce qui a trait aux plus importants problèmes relatifs à la qualité de l'audit, y compris :

- la collecte d'informations liées aux questions portant sur la qualité de l'audit en temps opportun et de manière cohérente (p. ex., informations recueillies lors d'inspections internes et externes ou de la consultation du SPP, ou dans le cadre de litiges ou de l'étude de questions d'ordre réglementaire);
- l'analyse de ces informations et l'identification des points communs et des causes profondes connexes;
- l'établissement de mesures correctives ciblées adéquatement en réponse à ces causes profondes;
- la mise en œuvre en temps opportun, l'exécution et l'efficacité des plans de mesures correctives.

Communication efficace

Nous sommes conscients qu'un autre facteur important qui contribue au maintien de la qualité de l'audit est d'obtenir sans délai la rétroaction des principales parties prenantes et d'agir en conséquence.

Fournir des renseignements éclairés et maintenir des communications bilatérales ouvertes et honnêtes

Des communications bilatérales avec les responsables de la gouvernance, soit souvent le comité d'audit, sont indispensables à la qualité de l'audit et importantes pour la production de nos rapports et la prestation de nos services.

Chez KPMG au Canada, nous insistons sur l'importance de tenir le client au courant des questions soulevées tout au long de l'audit grâce à des directives et des ressources de soutien. Pour y parvenir, nous délivrons des rapports et des présentations, nous participons au comité d'audit et aux conseils d'administration, et nous prenons part au besoin à des discussions informelles continues avec la direction et les membres du comité d'audit.

Nous partageons des commentaires sur l'audit, les pratiques d'affaires de nos clients, le caractère approprié des méthodes comptables, la conception et le fonctionnement des systèmes d'information financière et des contrôles, les jugements comptables clés, les questions pour lesquelles nous pourrions être en désaccord avec l'opinion de la direction, de même que les écarts ou les erreurs d'audit identifiés. Nous nous assurons que ces rapports respectent les exigences des normes d'audit.

Le rôle des comités d'audit est essentiel pour appuyer la qualité de l'audit, en supervisant la relation entre la société et l'auditeur et en remettant en question ce que font les auditeurs et la façon dont ils le font.

Centre des leaders pour conseils d'administration de KPMG

Les conseils d'administration n'ont jamais dû répondre à des demandes aussi grandes. Dans le monde d'aujourd'hui, les attentes envers les administrateurs et les membres des comités d'audit sont sans précédent. Le [Centre des leaders pour conseils d'administration](#) de KPMG au Canada communique aux administrateurs les perspectives, les renseignements et les outils nécessaires à l'exécution de leur mandat.

Institut mondial des IFRS de KPMG

L'[Institut mondial des IFRS de KPMG](#) fournit des informations et des ressources aidant les membres des conseils d'administration et des comités d'audit, les cadres, les dirigeants, les parties prenantes et les représentants gouvernementaux à obtenir des renseignements et des documents de réflexion au sujet des référentiels mondiaux d'information financière et de durabilité en évolution.

Suivi et prise de mesures correctives

Des programmes intégrés de surveillance de la qualité et de conformité permettent aux cabinets de KPMG de relever les déficiences dans la qualité, d'effectuer une analyse des causes profondes et d'élaborer, de mettre en place et de communiquer des plans de mesures correctives, tant pour les missions d'audit prises individuellement que pour le système de gestion de la qualité dans son ensemble.

Amélioration continue

KPMG a pris l'engagement d'améliorer continuellement la qualité, l'uniformité et l'efficacité de ses audits. Les programmes de surveillance de la qualité et de conformité prévoient une approche uniforme à l'échelle mondiale pour tous les cabinets membres, notamment en ce qui concerne la nature et l'étendue des tests et des informations à fournir. KPMG au Canada compare les résultats de ses programmes de surveillance interne avec ceux des programmes d'inspection externe et prend des mesures appropriées.

Programmes de surveillance interne et de conformité

Les programmes de surveillance de KPMG au Canada sont créés par KPMG International et appliqués dans l'ensemble des cabinets de KPMG. Les programmes évaluent les deux aspects suivants :

- l'exécution de la mission conformément aux normes professionnelles, aux lois et à la réglementation applicables et aux politiques et aux procédures de KPMG International;
- notre conformité aux politiques et aux procédures clés de KPMG International et la pertinence, le caractère approprié et le fonctionnement efficace des principales politiques et procédures de contrôle qualité.

Nos programmes de surveillance interne contribuent aussi à évaluer si notre système de gestion de la qualité a été conçu et mis en place correctement et s'il fonctionne efficacement. Cette évaluation comprend les examens de la qualité de la prestation (« EQP »), le programme d'évaluation de la qualité et de la conformité de KPMG (« KQCE »), et le programme d'examen de la qualité et de la conformité à l'échelle mondiale (« GQ&CR »).

Les résultats et les leçons des programmes de surveillance intégrés sont communiqués en interne, et des mesures appropriées sont prises à l'échelle locale, régionale et mondiale.

Examens de la qualité de la prestation (« EQP ») de l'audit

Le programme d'EQP d'audit évalue le rendement dans le cadre des missions et définit les possibilités d'amélioration de la qualité des missions. Chaque leader de mission de chaque cabinet de KPMG est évalué au moins une fois au cours d'un cycle de quatre ans. Une approche fondée sur le risque sert à la sélection des missions.

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|--|------|------|------|
| Total des EQP en audit et en certification | 92 | 84 | 113 |
| % d'associés responsables de mission visés | 23 | 26 | 34 |
| Nombre d'examineurs ne provenant pas de KPMG au Canada | 5 | 10 | 13 |
| % des examinateurs ne provenant pas de KPMG au Canada | 8 | 12 | 13 |

KPMG au Canada déploie le programme d'EQP tous les ans conformément aux instructions en la matière de KPMG International. Les examens sont effectués à l'échelle locale et supervisés à l'échelle régionale et mondiale.

La sélection des réviseurs s'effectue selon des critères rigoureux. Les équipes d'inspection se composent de réviseurs principaux expérimentés et indépendants de la mission faisant l'objet de l'inspection.

Une formation est donnée aux équipes d'inspection et aux autres personnes supervisant le processus, l'accent étant mis sur les sujets de préoccupation définis par les organismes de réglementation de la supervision de l'audit. Ces équipes et ces personnes doivent faire preuve d'autant de rigueur que des réviseurs externes.

Des critères uniformes sont utilisés pour déterminer la cote des missions et pour évaluer les pratiques d'audit des cabinets membres. Les missions d'audit sélectionnées aux fins de l'examen obtiennent la mention « Conforme », « Conforme, améliorations requises » ou « Non conforme ».

Les constatations du programme d'EQP sont transmises aux professionnels du cabinet au moyen de communications écrites, d'outils de formation interne et de réunions périodiques avec les associés, les directeurs et le personnel. Les secteurs de l'audit pour lesquels des constatations ont été formulées font l'objet d'une attention particulière au cours des programmes d'inspection ultérieurs afin de déterminer l'étendue de l'amélioration continue.

Les associés leaders responsables des missions d'audit sont informés des missions considérées comme non conformes dans le cadre de leurs missions transfrontalières respectives. De plus, les associés leaders responsables des missions d'audit de sociétés mères ou de sièges sociaux sont informés des problèmes importants de qualité relevés dans le cadre du programme d'EQP.

Pour la période de cinq ans close le 30 septembre 2022, notre programme d'EQP n'a permis de relever aucun problème considéré comme ayant une incidence significative sur la prestation de services d'audit par le cabinet. Comme la plupart des sociétés pourvues d'un programme d'examen de la qualité, nous déterminons les domaines nécessitant une amélioration continue. Au besoin, nous procédons à une analyse formelle des causes profondes à l'égard des problèmes liés à la qualité de l'audit, et nous mettons en place des mesures correctives en réponse aux causes profondes relevées. Ces mesures comprennent l'amélioration des politiques et des directives, ainsi que des communications et de la formation pour nos associés, nos directeurs et notre personnel.

Programme d'évaluation de la qualité et de la conformité de KPMG (« KQCE ») (auparavant connu sous le nom de programme de conformité à la politique sur les risques (« RCP »))

KPMG International élabore et maintient des politiques et des processus de gestion de la qualité qui s'appliquent à tous les cabinets de KPMG. Ces politiques et processus, ainsi que les procédures connexes, reprennent les exigences du *Global Quality & Risk Management Manual* et de la norme ISQC 1 ainsi que les

exigences relatives à la mise en œuvre de la norme ISQM 1 au cours de cette période de transition.

Le programme KQCE vise les objectifs suivants :

- documenter, évaluer et justifier la mise en œuvre de la norme ISQM 1 par KPMG au Canada, ainsi que l'étendue de la conformité aux politiques du groupe mondial Qualité et gestion des risques et aux principales exigences des textes légaux et réglementaires;
- fournir une base pour évaluer si le cabinet et son personnel se conforment aux normes professionnelles pertinentes et aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables.

Si des exceptions sont relevées, nous devons élaborer des plans d'action appropriés et surveiller l'état d'avancement de chaque mesure.

Programme mondial d'examen de la qualité et de la conformité (« GQ&CR »)

Chaque cabinet de KPMG fait l'objet d'un examen de la qualité et de la conformité dirigé par l'équipe GQ&CR de KPMG International, qui est indépendante du cabinet membre, et ce, à divers intervalles en fonction des critères de risque établis.

L'équipe GQ&CR effectuant les examens est indépendante du cabinet, objective et compétente en matière de politiques du groupe mondial Qualité et gestion des risques. L'équipe GQ&CR évalue la conformité des politiques et des procédures de KPMG International et assure le partage des pratiques exemplaires entre les cabinets membres. L'équipe GQ&CR procède à une évaluation indépendante des éléments suivants :

- l'engagement d'un cabinet pour la qualité et la gestion des risques (le ton donné par la direction) et la mesure dans laquelle sa structure globale, sa gouvernance et son financement soutiennent et renforcent cet engagement;
- la conformité d'un cabinet aux politiques et aux procédures de KPMG International;
- la fiabilité avec laquelle le cabinet membre met en œuvre son propre programme de qualité et de conformité (auparavant le « RCP » et actuellement le programme KQCE).

KPMG au Canada élabore des plans d'action en réponse à toutes les constatations de l'équipe GQ&CR selon lesquelles des améliorations sont requises et les soumet à l'approbation de l'équipe GQ&CR. L'équipe centrale GQ&CR surveille la progression de la mise en œuvre des plans d'action. Elle fait part de ses constatations au comité directeur du groupe mondial Qualité et gestion des risques, puis, au besoin, aux leaders appropriés de KPMG International et du cabinet régional.

Inspections externes effectuées par des organismes de réglementation

En octobre 2022, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC ») a publié son *Rapport d'informations sur la qualité de l'audit : Résultats intermédiaires des inspections de 2022*.

Ce rapport présente les résultats des inspections des dossiers menées auprès des quatre grands cabinets du Canada à ce jour, y compris KPMG au Canada, ainsi que des observations relatives à leurs avancées relativement à la mise en œuvre des nouvelles normes en matière de gestion de la qualité, et d'indépendance et d'objectivité des auditeurs. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport en visitant le site Web du CCRC à l'adresse www.cpaab-ccrc.ca.

KPMG au Canada et le CCRC ont des objectifs communs, soit l'amélioration de la qualité de l'audit et le maintien de la confiance du public envers les marchés financiers. L'inspection des cabinets d'experts-comptables représente un élément important de ce projet, et nous appuyons pleinement la responsabilité du CCRC.

Chaque année, le CCRC inspecte KPMG au Canada et lui remet ensuite un rapport confidentiel sur les résultats de son inspection. Selon les règles du CCRC, les résultats de l'inspection ainsi que les recommandations et autres commentaires compris dans ce rapport ne peuvent être rendus publics ni par le CCRC ni par les cabinets faisant l'objet d'une inspection. Nous n'avons pas encore reçu le rapport de 2022, mais nous avons pleinement l'intention de mettre en application toute recommandation d'amélioration que le CCRC pourrait formuler relativement à nos systèmes de gestion de la qualité et à la réalisation de nos missions.

KPMG au Canada exprime des opinions d'audit sur les états financiers d'émetteurs inscrits auprès de la Securities & Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis. De ce fait, nous avons fait l'objet d'une inspection annuelle menée par le PCAOB de 2005 à 2017, et deux fois depuis lors.

Pour chaque inspection qu'il a menée auprès de KPMG au Canada, le PCAOB a sélectionné un éventail de missions d'audit en vue de son examen et a mis en œuvre certaines procédures concernant nos systèmes relatifs à la qualité. En juillet 2021, le PCAOB a publié son rapport sur l'inspection de KPMG au Canada effectuée en 2019.

Ces rapports du PCAOB sont divisés en deux parties. La partie I est un document public qui comprend des observations sur des missions particulières qui ont été examinées par le

PCAOB. La partie II est un document confidentiel qui comprend les observations du PCAOB sur nos systèmes de contrôle qualité, en ce qui a trait à l'exécution de l'audit et à certains aspects fonctionnels à l'échelle du cabinet. Cette partie du rapport ne sera rendue publique que si l'un des commentaires ou l'une des observations du PCAOB n'est pas traité de façon adéquate dans les 12 mois suivant la date du rapport.

Nous avons pris l'engagement de répondre rapidement à tous les rapports. Les rapports d'inspection pour KPMG au Canada se trouvent sur le site Web du PCAOB à l'adresse pcaobus.org

Notre cabinet est également inscrit auprès du Financial Reporting Council du Royaume-Uni, de l'organisme de surveillance des auditeurs de l'Allemagne, de la Commission de surveillance du secteur financier du Luxembourg et de la Commission de surveillance de secteur financier de la Norvège.

Nous ne sommes au courant d'aucune demande d'informations ni d'aucune enquête visant le cabinet ou l'un de ses associés qui émanerait d'autorités gouvernementales ou réglementaires et qui pourrait porter préjudice aux activités du cabinet ou à sa capacité de remplir ses obligations à titre d'auditeur indépendant auprès de ses clients.

KPMG International entretient des communications bilatérales avec l'International Forum of Independent Audit Regulators (« IFIAR »), principalement par le biais de son Global Audit Quality Working Group (« GAQ WG »), pour discuter de questions thématiques relatives à la qualité de l'audit ainsi que de stratégies d'amélioration ciblées. Nous apprécions le dialogue ouvert, honnête et transparent que l'IFIAR favorise à l'égard des questions liées à la qualité de l'audit à l'échelle mondiale.

Effectuer une analyse des causes profondes

KPMG au Canada effectue une analyse des causes profondes à l'égard des problèmes de qualité de l'audit, afin d'éviter qu'ils se reproduisent, et faciliter la définition de bonnes pratiques dans le cadre d'efforts d'amélioration continue. En 2022, les membres de KPMG au Canada qui exécuteront une analyse des causes profondes ou qui en orienteront la réalisation ont assisté à une formation en analyse des causes profondes s'appuyant sur nos principes mondiaux en cinq étapes de l'analyse des causes profondes. Cette formation nous procure une plateforme commune pour faire progresser la pratique et les compétences associées à la dotation en ressources, à la planification et à l'exécution de ce type d'analyse.

Informations financières

Les informations financières suivantes se rapportent à l'exercice de KPMG au Canada clos le 30 septembre 2022. Tous les montants sont exprimés en millions de dollars canadiens.

| | |
|---|-------|
| Produits globaux tirés de l'audit des états financiers de sociétés dont le siège social n'est pas situé dans un pays de l'UE et qui négocient des valeurs mobilières sur des marchés réglementés de l'UE | 21,5 |
| Produits globaux tirés de la prestation de services autres que d'audit autorisés à des sociétés dont le siège social n'est pas situé dans un pays de l'UE et qui négocient des valeurs mobilières sur des marchés réglementés de l'UE | 1,7 |
| Total des produits bruts de KPMG au Canada, y compris les montants indiqués ci-dessus | 2 385 |

Les produits bruts comprennent les montants versés à d'autres cabinets membres de KPMG qui ont contribué à l'exécution d'audits légaux.

* Les informations financières énoncées représentent les informations cumulées des cabinets distincts de KPMG de l'UE et des États membres de l'EEE qui fournissent des services professionnels aux clients. Ces informations sont cumulées ici seulement à des fins de présentation. KPMG International ne fournit aucun service aux clients ni ne génère aucun produit lié aux clients.

Rémunération des associés

Les associés sont rémunérés à même les bénéfices distribuables de KPMG au Canada (ces bénéfices étant déterminés conformément aux méthodes comptables de KPMG au Canada, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration canadien) et ils sont personnellement responsables du financement de leurs prestations de retraite et de la plupart de leurs autres avantages. La répartition définitive des bénéfices revenant aux associés est effectuée par KPMG au Canada après l'évaluation du rendement de chacun des associés au cours de l'exercice. Le comité de direction canadien établit et supervise le processus, et approuve les attributions aux associés; le sous-comité de la rémunération des associés du conseil d'administration canadien examine le processus et son application; et le conseil d'administration canadien approuve le processus et son application.

La rémunération des associés comporte deux composantes :

- une fraction des bénéfices de KPMG au Canada prévus au budget est attribuée aux associés à titre de rémunération de base; il s'agit d'un concept similaire au salaire. Le montant de la rémunération de base tient compte du rôle, de la constance du rendement et des attentes vis-à-vis de chaque associé; et
- une composante de rémunération variable, fondée sur les bénéfices réels, récompense un associé selon son rendement au cours de l'exercice et selon la performance globale du cabinet. Notre programme de rémunération pour la composante variable de la rémunération des associés tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment les clients et les marchés, les activités, le personnel et les connaissances, ainsi que la confiance du public et la qualité. La qualité de l'audit fait partie intégrante de la mesure « confiance du public et qualité », et est évaluée séparément en fonction de la capacité de l'associé à assurer la qualité de l'audit. Les associés en audit ne sont pas autorisés à avoir des objectifs liés à la vente de services autres que d'audit à leurs clients en audit, ou à recevoir une rémunération en lien avec de tels services.

Ententes concernant le réseau

Structure juridique

KPMG au Canada et tous les autres cabinets de KPMG sont parties aux documents d'adhésion et aux ententes connexes, qui ont principalement pour effet que tous les cabinets membres de KPMG faisant partie de l'organisation mondiale de KPMG adhèrent à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie, ou créent d'autres liens juridiques avec celle-ci.

KPMG International Limited est l'entité coordonnatrice à l'avantage de tous les cabinets membres de KPMG. Elle ne fournit aucun service professionnel aux clients. Les services professionnels aux clients sont exclusivement fournis par les cabinets membres.

KPMG est une marque déposée de KPMG International et le nom communément utilisé pour désigner les cabinets membres de KPMG. Les droits des cabinets membres relatifs à l'utilisation du nom et des marques de KPMG sont énoncés dans les conventions conclues avec KPMG International.

En vertu de leurs contrats de réciprocité conclus avec KPMG International, les cabinets membres sont tenus de respecter les politiques et règlements de KPMG International, y compris les normes de qualité qui régissent leur fonctionnement et leurs modes de prestation pour être vraiment concurrentiels. Cela comprend le fait d'avoir une structure qui garantit la continuité et la stabilité, d'être en mesure d'adopter les stratégies internationales, de partager les ressources (entrantes et sortantes), de servir les multinationales clientes, de gérer le risque et de déployer les méthodes et les outils de KPMG International.

KPMG International Limited et les cabinets membres de KPMG ne sont pas une société de personnes mondiale, un cabinet unique, une société par actions multinationale ni une coentreprise, et ils n'entretiennent entre eux aucune relation de mandataire, de mandant ou de partenariat. Aucun cabinet membre ne peut obliger KPMG International Limited, l'une ou l'autre de ses entités liées ou un autre cabinet membre envers une tierce partie. KPMG International ou l'une ou l'autre de ses entités liées ne peut non plus obliger aucun cabinet membre.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les ententes juridiques et de gouvernance s'appliquant à l'organisation mondiale de KPMG, veuillez consulter la rubrique « Gouvernance et leadership » du *Rapport sur la transparence 2022* de KPMG International.

Vous pouvez obtenir [ici](#) (Listes des cabinets d'audit de KPMG dans l'UE et dans l'EEE – KPMG International (home.kpmg.ca/fr)) le nom de chaque cabinet d'audit qui est membre de l'organisation et les

pays de l'UE et de l'EEE dans lesquels chaque cabinet est autorisé à titre d'auditeur nommé par voie législative ou possède son siège social, son administration centrale ou son établissement principal.

Chiffre d'affaires total réalisé par les cabinets d'audit de l'UE/EEE découlant de l'audit légal d'états financiers consolidés et annuels*

Les produits globaux générés par les cabinets d'audit de KPMG des États membres de l'Union européenne (« UE ») et de l'Espace économique européen (« EEE ») et qui découlent de l'audit légal d'états financiers consolidés et annuels se sont établis à 2,2 milliards d'euros pour l'exercice clos le 30 septembre 2022. Les montants des produits globaux tirés de l'audit légal de cabinets de l'UE ou de l'EEE sont présentés sur la base du meilleur calcul pouvant actuellement être effectué et sont convertis au cours de change moyen des 12 mois terminés le 30 septembre 2022.

Responsabilités et obligations des cabinets membres

Chaque cabinet de KPMG assume la responsabilité de sa gestion et de la qualité de son travail. Les cabinets membres adhèrent à un ensemble de valeurs communes de KPMG.

Les activités de KPMG International sont financées par des sommes versées par les cabinets membres. La méthode de calcul de ces sommes est approuvée par le conseil d'administration mondial et s'applique aux cabinets membres de manière uniforme. Il peut être mis fin au statut de cabinet membre de KPMG et à la participation à l'organisation mondiale de KPMG d'un cabinet si, entre autres, ce cabinet n'a pas respecté les politiques, les procédures et la réglementation établies par KPMG International ou l'une de ses autres obligations envers KPMG International.

Assurance responsabilité civile professionnelle

Une assurance est souscrite au titre des réclamations pour négligence professionnelle. L'assurance offre une protection territoriale à l'échelle mondiale.

Structure de gouvernance

Les principaux organes de gouvernance et de gestion de KPMG International sont le conseil mondial, le conseil d'administration mondial et l'équipe de direction mondiale. De plus amples renseignements sur la structure de gouvernance de KPMG International sont présentés dans le *Rapport sur la transparence de 2022* de KPMG International.

* Les informations financières énoncées représentent les informations cumulées des cabinets distincts de KPMG de l'UE et des États membres de l'EEE qui fournissent des services professionnels aux clients. Ces informations sont cumulées ici seulement à des fins de présentation. KPMG International ne fournit aucun service aux clients ni ne génère aucun produit lié aux clients.

Déclaration relative à l'efficacité des contrôles de la qualité et à l'indépendance

Nous sommes convaincus que notre cadre de référence pour la qualité de l'audit appuie notre personnel et l'aide à réaliser des audits de qualité supérieure de façon indépendante, objective et éthique, tout en veillant au maintien de la confiance du public et des parties prenantes.

Le présent rapport décrit notre système de contrôle qualité mis en place aux fins de la réalisation de nos audits conformément aux normes et aux lois applicables. Il met en relief certaines des mesures que nous prenons en considération dans le cadre de l'activité de notre service d'audit externe. Les résultats de nos programmes de surveillance interne, l'examen de nos mesures présentées, de même que les commentaires reçus dans le cadre d'inspections réglementaires indépendantes, nous fournissent une base pour conclure que notre système de contrôle qualité décrit dans le présent rapport sur la transparence fonctionne efficacement.



Elio Luongo

Chef de la direction et
associé principal
KPMG au Canada



Kristy Carscallen

Associée directrice canadienne,
audit et certification,
KPMG au Canada



Annexe

Annexe A – Entités d'intérêt public selon l'Union européenne qui sont clientes en audit

La liste ci-dessous répertorie les clients en audit concernés de KPMG au Canada dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé au sein de l'UE au 30 septembre 2022.

- La Banque de Nouvelle-Écosse
- Hydro-Québec
- Gran-Tierra Energy Inc.
- Taseko Mines Limited

home.kpmg/ca/audit-fr



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'audit, de fiscalité et de services-conseils et société à responsabilité limitée, appartient à des Canadiens qui en assurent l'exploitation. Depuis plus de 150 ans, nos professionnels fournissent aux Canadiens tout un éventail de services-conseils, de services de comptabilité et d'audit et de services fiscaux qui inspirent la confiance, favorisent le changement et stimulent l'innovation. Guidé par des valeurs fondamentales – Intégrité, Excellence, Courage, Ensemble, Pour le mieux –, KPMG compte plus de 10 000 professionnels et employés dans plus de 40 bureaux au Canada, qui servent des clients des secteurs privé et public.

L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte à l'avenir. Vous ne devriez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2022 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques de commerce utilisées sous licence par les cabinets membres indépendants de l'organisation mondiale KPMG. 18954